

QUÉBEC

Procès Proulx: la journée de travail du jury prolongée

À la suggestion subtile du juge, les jurés au procès de Benoît Proulx ont décidé de prolonger légèrement leurs journées de travail. **page A-3**

LE QUÉBEC

Des soupçons de népotisme au ministère de l'Éducation

Selon le député péquiste François Gendron, 170 employés de la Direction de la formation à distance sont parents ou « amis ». Le Vérificateur général enquête. **A-3**

LE MONDE

Le milliardaire Maxwell est mort de cause naturelle

Les premiers résultats de l'autopsie ont révélé que le magnat de la presse britannique Robert Maxwell, dont le corps nu et sans vie avait été repêché la veille au large des îles Canaries, est mort de cause naturelle avant de tomber de son luxueux yacht «Lady Ghislaine». **C-12**



LE SPORT

Des tirages au sort pour la chasse à l'original

Le MLCP veut privilégier la chasse sélective des originaux en 93 en émettant des permis spéciaux, lors de tirages au sort, pour les femelles et les mâles adultes. **S-7**

Une neuvième victoire de suite pour le Canadien

Victorieux à leurs six derniers matchs, les Rangers de New York n'ont pas fait le poids devant le Canadien et Patrick Roy qui les ont battus 4 à 1. **S-2**

L'ÉCONOMIE

Le taux d'escompte américain à son plus bas depuis 18 ans

Réduit à 4,55 %, le taux d'escompte de la Réserve fédérale américaine se retrouve depuis hier matin à son plus bas niveau depuis janvier 1973. **B-1**

LA RÉGION

St-Augustin: les policiers provinciaux sont inquiets

L'Association des policiers provinciaux du Québec s'inquiète de la sécurité du public depuis qu'elle a su que le service de police de Québec desservira St-Augustin. **B-14**

L'INDEX

GÉNÉRAL	
Annonces classées	C-6 à C-10
Arts	C-3 à C-5
Bridge	C-9
Décès	C-11
Économie	B-1 à B-4, B-9 et B-10
Éditorial	A-14
Horoscope	C-10
Le Monde	C-1, C-2 et C-12
Où aller à Québec	C-4
Québec et l'Est	B-11 à B-14

TABLOÏD

Bandes dessinées	S-15
Ce soir à la télé	S-16
Feuilleton	S-14
Météo	S-16
Mots croisés	S-14
Mot mystère	S-14
Sport	S-1 à S-13

LA MÉTÉO

Nuageux avec éclaircies et possibilité de chutes de neige en matinée. Nébulosité partielle par la suite. Max. : près de 2. Min. : près de -6. Probabilité de précipitations : 30 %. Demain : nébulosité partielle. **S-16**

La CTCUQ haussera ses laissez-passer mensuels en 1992

Étudiants et aînés écopent

À compter du 1er janvier, la CTCUQ augmentera le laissez-passer mensuel des étudiants de 25 % et celui des personnes âgées de 33 %.

LE SOLEIL

C'est là une des recommandations du conseil d'administration de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec (CTCUQ) qui a déposé hier un budget de 89 M \$, ne comportant aucune hausse par rapport à l'an dernier.

Dobbie contestée
Le comité annule sa tournée en Ontario

OTTAWA — Les audiences du comité mixte des Communes et du Sénat ont été suspendues et les représentants néo-démocrates s'en retirent jusqu'à ce que le gouvernement ait réévalué son mandat et le rendement de sa présidente, Dorothy Dobbie.

LE SOLEIL

Quant au ministre responsable des Affaires constitutionnelles, Joe Clark, il parle maintenant de « la mi-avril » pour le dépôt d'offres constitutionnelles formelles. Selon le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, ce retard pourrait aller à l'encontre de la loi 150 et empêcher, de facto, la tenue d'un référendum sur la souveraineté en juin, comme le prévoit cette loi.

Après six semaines de ca-fouillage, il est maintenant acquis que le comité mixte sur le renouvellement du Canada ne pourra pas soumettre son rapport avant le 28 février 1992. Et le gouvernement réclame un délai de six semaines pour lui répondre.

De plus le gouvernement fédéral n'a pas la réputation d'être exact à ses rendez-vous constitutionnels. Les « propositions » de l'automne ont déjà été déposées avec du retard et il se peut bien que le gouvernement du Québec attende jusqu'en mai avant de rencontrer ceux des autres provinces et entamer de sérieuses négociations avec elles. À Ottawa, on espère presque ouvertement que M. Bourassa amendera la loi 150 s'il le faut.

Les déboires de la Commission Castonguay-Dobbie, depuis qu'elle a lancé sa tournée à Charlottetown, puis Toronto et surtout Winnipeg, où le public boude ses audiences, ont rendu les chefs des trois partis fédéraux furieux. La libérale Sheila Copps parle de « chaos constitutionnel qui se répercute sur les propositions constitutionnelles elles-mêmes », tandis que

Suite A-2, Dobbie...
Autres textes en page A-6

Le public sera consulté les 13 et 14 novembre sur ce budget et la tarification pour 1992, tandis que le conseil de la CUQ sera appelé à les adopter le 19 du même mois.

Si le laissez-passer des étudiants subit une si forte augmentation, le président de la CTCUQ, M. Claude Larose, l'attribue au gouvernement. Il dit trouver inadmissible que le transport scolaire intégré à la CTCUQ permette au gouvernement du Québec de réaliser des économies aux dépens des municipalités et de la CTCUQ.

C'est que le gouvernement, par l'intermédiaire des commissions scolaires, rembourse aux étudiants qui voyagent sur les autobus de la CTCUQ, 70 % du coût du laissez-passer, soit 17 \$ par mois en 1991, alors que c'est environ 55 \$ par mois qu'il remet aux commissions scolaires pour chaque étudiant qui emprunte l'entreprise privée (autobus jaunes).

M. Larose dit qu'il pouvait être raisonnable d'absorber ces coûts quand le gouvernement donnait des subventions au fonctionnement de la CTCUQ, mais plus dans le contexte actuel.

Il a tenu à relativiser cette hausse en disant qu'il n'y a pas longtemps les étudiants de 21 ans et plus payaient le plein tarif, qu'il y a beaucoup d'adultes qui doivent payer le plein tarif même s'ils sont des assistés sociaux, des gens à bas salaires, des chefs de famille monoparentale.

Le laissez-passer pour les adultes de 65 ans et plus correspondra à la moitié du régulier. Il passera de 15 \$ à 20 \$, soit tout de même une hausse de 33 %. Le billet de ces usagers sera de 0,90 \$ au lieu de 0,75 \$ et le paiement en espèces subira la même hausse que les étudiants.

M. Larose a déjà annoncé que le budget de la CTCUQ prévoyait une augmentation des ta-

Suite A-2, CTCUQ...
Autre texte en page B-14

La tarification proposée

Droit de correspondance valide dans une seule direction pour une période de 90 minutes.

TARIF RÉGULIER	1992	1991
Laissez-passer	41,00 \$	37,00 \$
Billet	1,40 \$	1,20 \$
Espèces	1,75 \$	1,40 \$
TARIF ÉTUDIANT		
Laissez-passer	30,00 \$	24,00 \$
Billet *	0,90 \$	0,75 \$
Espèces *	1,20 \$	1,00 \$
TARIF PERSONNES AGÉES (65 ans et plus)		
Laissez-passer	20,00 \$	15,00 \$
Billet	0,90 \$	0,75 \$
Espèces	1,20 \$	1,00 \$
Laissez-passer journalier		
Mini-passe	3,50 \$	3,00 \$
SERVICE MAXIBUS	50,00 \$	45,00 \$
SERVICE SKIBUS	3,50 \$	3,00 \$

* Le tarif réduit en billet et espèces ne s'applique qu'aux étudiants de 18 ans et moins.
Infographie: LE SOLEIL

«Thelma» fait plus de 3000 morts aux Philippines



Des survivants se fraient un passage à travers les débris à Ormoc, la ville qui a été la plus touchée par le typhon «Thelma». **C**

Un village rayé en quelques minutes

MANILLE (AP, AFP) — Le typhon «Thelma», qui a balayé le centre des Philippines, a fait plus 3000 morts. 1500 personnes sont également portées disparues dans les inondations et les glissements de terrain, selon un bilan encore provisoire établi hier. Les sans-abri se comptent par dizaines de milliers.

Les séquelles de ce typhon, l'un des plus meurtriers à avoir jamais ravagé l'archipel, s'expliquent du fait qu'il a rompu un barrage, envoyant des tonnes d'eau et de boue rayer un village de la carte, ont raconté hier des secouristes.

La ville la plus touchée est Ormoc, à 70 km au sud-ouest de Tacloban, sur la côte sud de Leyte, d'où est originaire Imelda Marcos et où l'on dénombre 2900 morts. D'après le centre de coordination des secours de Leyte, à 400 km au sud de Manille, le typhon a fait des morts, principalement chez des enfants, dans cette région.

Les victimes ont été ensevelies ou emportées par des glissements de terrain qui se sont produits au moment de la marée haute et n'ont duré que quelques minutes, d'après des témoins. Ces éboulements ont été si puissants qu'ils ont tout emporté sur leur passage, habitants mais aussi camions et véhicules.

Suite A-2, Village...

Bourassa se dissocie de la position de Rémillard

De plus en plus de Québécois ont honte de leur premier ministre devant le « tapponnage » et le « zigonnage » qui caractérisent le comportement de M. Bourassa dans le dossier constitutionnel, accuse le porte-parole péquiste Jacques Brassard.

LE SOLEIL

À l'Assemblée nationale, M. Bourassa s'est dissocié de son ministre Gil Rémillard qui, mardi, a rejeté sans équivoque les propositions constitutionnelles d'Ottawa et sommé les fédéraux de refaire leurs devoirs.

Hier, M. Brassard pressait le premier ministre de dire où il se

situe entre ces propos de M. Rémillard et le discours du ministre Claude Ryan, qui voit dans le document d'Ottawa une base de discussion acceptable.

M. Bourassa lui a répondu que « plusieurs propositions ne peuvent pas être catégoriquement rejetées » et que le document fédéral « permet de poursuivre le dialogue », ce qui semble tout à fait dans la ligne

de pensée de M. Ryan. Mais il ajoute tout de même qu'on « ne peut pas accepter, telles qu'elles sont présentées, les propositions actuelles ».

Il n'en fallait pas plus pour que M. Brassard demande au premier ministre s'il est conscient qu'avec « ses finasseries, il provoque chez une large majorité de Québécois non seulement du mécontentement mais de la honte ». Ce à quoi M. Bourassa répond être « profondément convaincu » qu'il parle au nom de la majorité des Québécois lorsqu'il se montre prudent dans la défense des intérêts du Québec.

À sa sortie de l'Assemblée nationale, M. Brassard a renchéri. Parlant de M. Bourassa, il a soutenu que non seulement les Québécois « sont mécontents de lui comme gestionnaire, comme premier ministre, mais il y en a de plus en plus qui ont honte de lui. Parce que c'est honteux de voir un premier ministre se conduire comme ça : ne jamais avoir de position, ne jamais avoir de réponse et essayer de finasser constamment, de jouer au finaud, de tergiverser, de tapponner, de zigonner. Il y a des Québécois qui commencent à avoir honte de ça. »

Se livrant à l'exégèse des réponses du premier ministre, M. Brassard estime que celui-ci « considère que M. Rémillard est allé trop loin et il penche plutôt du côté de la position exprimée par M. Ryan, le fédéraliste orthodoxe du conseil des ministres. Je dois en conclure que M. Rémillard joue le rôle dans ce gouvernement-là du nationaliste de service et qu'il n'exprime la position véritable du gouvernement et du premier ministre. »

Suite A-2, Bourassa...

Autre texte en page A-6

Suites de la première page

CTCUQ...

rifs de l'ordre de 18 %, mais il a précisé hier qu'elle ne peut s'appliquer uniformément.

Ainsi, la CTCUQ suggère de limiter à un peu plus de 10 % la hausse du tarif régulier pour le laissez-passer, lequel passerait de 37 \$ à 41 \$. Ceci est conforme aux objectifs d'aller chercher une clientèle parmi les navetteurs en automobile aux heures de pointe. Tant qu'il n'y aura pas d'actions significatives sur les tarifs de stationnement, il n'est pas approprié d'augmenter de façon plus importante le laissez-passer régulier, dit M. Larose.

Le tarif en espèces, utilisé par seulement 8 % des usagers, augmentera de 25 %, passant de 1,40 \$ à 1,75 \$. Une quasi-mesure de découragement car la CTCUQ veut en réduire l'usage. Le billet régulier passe de 1,20 \$ à 1,40 \$.

L'étudiant de 18 ans et moins verra son billet passer de 0,75 \$ à 0,90 \$ et s'il paie en espèces, il devra déboursier 1,20 \$ au lieu de 1 \$.

Enfin le laissez-passer journalier (mini-passe) passe de 3 \$ à 3,50 \$, le service maxibus, de 45 \$ à 50 \$, et le service skibus, de 3 \$ à 3,50 \$.

M. Larose précise qu'avec cette nouvelle tarification le droit de correspondance sera valide dans une seule direction pour 90 minutes.

Dobbie...

le leader parlementaire des néo-démocrates, Nelson Riis, trouve « ridicule » la suggestion de Claude Castonguay de ne plus entendre des gens ordinaires.

Le seul qui ne se plaigne pas de cette pagaille est Lucien Bouchard qui a remercié hier Joe Clark de lui avoir ainsi épargné « l'embarras d'avoir participé à un comité qui se ridiculise d'un océan à l'autre... Si on avait été membres de ce comité, les gens auraient dit que c'est de notre faute ! »

Les partis d'opposition pointent du doigt la coprésidente, Dorothy Dobbie, tout en semblant vouloir ménager le sénateur Claude Castonguay. Les néo-démocrates demandent carrément la démission de la députée de Winnipeg-Sud. Ils exigent même un report de l'échéance accordée au comité mixte, soit après le 28 février. Il faudrait le consentement de l'ensemble des Communes et Joe Clark ne l'envisage pas.

Le ministre chargé des Affaires constitutionnelles pense qu'il s'agit seulement d'une question d'organisation et il veut que le comité visite l'Alberta, sa propre province, la semaine prochaine comme prévu. Joe Clark a consulté les deux présidents hier matin, de même que le libéral André Ouellet et le néo-démocrate Lorne Nystrom, et tout le monde a convenu de mettre immédiatement fin aux audiences qui devaient se tenir aujourd'hui dans le nord de l'Ontario. Les membres du comité devaient se rendre à Ottawa hier soir et se réunissent aujourd'hui pour revoir toute l'organisation de leur tournée.

Selon les néo-démocrates, le comité Castonguay-Dobbie ne devrait pas reprendre la route avant que son programme de voyage ait été approuvé par les partis d'opposition et surtout, que la liste des témoins à être entendus ait été établie. Libéraux et néo-démocrates prétendent en effet que les conservateurs manipulent cette liste, écartant les Canadiens qui se montrent trop critiques envers les propositions fédérales.

« Outre les critiques quant à ses talents de présidente du comité mixte, les députés de l'opposition ont dénoncé des propos tenus par Mme Dobbie au sujet de la loi 178 sur l'affichage public au Québec. « C'est la chose la plus stupide, la plus idiote, la plus hypocrite que monsieur Bourassa ait jamais faite », a en effet déclaré la députée de Winnipeg à un journal étudiant. Les néo-démocrates réclament sa démission immédiate, ce que refuse le gouvernement.

On note aussi que Mme Dobbie a fait appel à certains de ses adjoints politiques, du Manitoba en particulier, pour organiser ces audiences. Par contre, le comité reprendra des activités un peu plus prestigieuses, dimanche soir et lundi, en participant à un Sommet économique organisé pour les milieux d'affaires et les centrales syndicales.

Cette fois, on ne craint plus les bavures puisque l'organisation a été confiée à un bureau privé de lobbyistes, Capital Hill. Le premier ministre lui-même, qui sera rentré de son voyage éclair en Italie pour le sommet de l'OTAN, devrait y participer lui aussi.

Bourassa...

Si M. Brassard conclut que le conseil des ministres est divisé, le leader parlementaire du gouvernement, M. Michel Pagé, reconnaît pour sa part que « M. Ryan et M. Rémillard ont probablement des perceptions différentes, des perspectives différentes de l'avenir du Qué-

bec sur la base d'un nouvel accord avec le reste du Canada. Mais en ce qui me concerne, il n'y a pas de contradiction, seulement des différences de perceptions. »

Par ailleurs, au bureau du premier ministre, on confirme que plusieurs députés ministériels prendront la parole à la suite de M. Bourassa, en réponse à l'interpellation du chef de l'Opposition, M. Jacques Parizeau. Les péquistes n'obtiendront donc pas le débat des chefs qu'ils souhaitent sur le contenu des propositions constitutionnelles fédérales. « Je devine pourquoi, dit M. Brassard. N'ayant pas de position constitutionnelle précise, je comprends que M. Bourassa veuille limiter son temps de parole. »

Village...

Plus de 24 heures après la catastrophe, les cadavres jonchaient toujours les rues, ont raconté des voyageurs. Ils étaient si nombreux que les employés de la protection civile ont commencé à les emmener par brouettes entières.

Le gouverneur de Cebu, Lito Osmena, qui s'est rendu hier à Ormoc en hélicoptère, a souligné que la plupart des morts étaient des enfants. « Cela ressemblait à un camp nazi. Les enfants et les vieillards étaient empilés les uns au-dessus des autres. »



Un duo en or

Quelque deux cents invités assistaient hier au lancement à Québec du plus récent disque de Céline Dion, que l'on voit ici en compagnie de l'auteur-compositeur Luc Plamondon. Douze textes de Plamondon mis en musique par Michel Berger, François Cousineau, Germain Gauthier, Richard Cocciante, et autres, figurent sur ce disque réalisé en septembre dernier à Paris, et assuré d'un grand succès dès sa parution. Quatre chansons tirées de « Starmania », quatre autres écrites expressément pour cet enregistrement, et les quatre dernières du répertoire de l'auteur se retrouvent sur ce déjà « disque d'or ». 50 000 copies se trouvant en circulation. Céline Dion doit retourner à San Francisco fin novembre pour terminer son nouveau disque en langue anglaise.

Le Soleil, Yves Mingrain

contemporaine



COLLECTION AUTOMNE-HIVER 91-92

vente de manteaux de laine
399.95

des manteaux en drap de laine, gabardine de laine, velours de laine, laine et cachemire. des styles courts et longs, droits, trapèze, trench, simple et double boutonnage. des couleurs pastel grisées, des vives, du marine, du noir. rég. jusqu'à 600.00 tailles 6 à 12 régulières et petites. le style illustré rég. 450.00

la maison

simons

PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

contemporaine



JERSEY DE LAINE

la robe nouée-drapée

forme portefeuille taillée en arrondi, une robe qui se drape souplesment à la taille par une boucle nouée... magnifique en noir ou bleu nuit. p.m.g. 210.00

la maison

simons

PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

LA QUOTIDIENNE 6/49
tirage du 6-11-91 **EXTRA** 5-17-25-26-41-42
1-7-6 553218 (complémentaire)
9-6-1-4 30



EXCLUSIFS D'ITALIE

nos accessoires angora floral

chapeau 22.00, foulard 40.00, bandeau 15.00, gants 15.00 à coordonner... fin tricot de laine et angora, imprimé floral dans des tons doux de jonquille, rose, bleu.

la maison

simons

PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

LA TROIS

LE SOLEIL

La TPS ne fait pas si mal au Québec

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a nettement surévalué les impacts négatifs de la taxe sur les produits et services, estime le président Richard Le Hir de l'Association des manufacturiers du Québec.

LE SOLEIL

D'ailleurs un relevé effectué par LE SOLEIL auprès de représentants du monde économique révèle que si la TPS a causé du tort à bien des entreprises, on ne peut la dissocier d'autres facteurs économiques quand on parle de faillites et de pertes d'emploi; on reproche donc à la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante de ne pas avoir tenu compte de cette nuance dans son étude rendue publique avant-hier.

Le résultat de la recherche tient du mode de consultation, soumet M. Le Hir: le sondage a permis aux gens d'exprimer leur rancœur (peut-être justifiée) contre le gouvernement fédéral, mais cela les a incités à surévaluer les coûts, d'expliquer M. Le Hir.

Son organisme estime plutôt entre un et deux milliards \$ les dépenses reliées à l'implantation de la TPS, contre les 10 milliards \$ avancés par la fédération. Cette dernière soutient aussi que l'implantation de la TPS entraînera la perte de 200 000 emplois en 1991.

Il faut réduire les pertes d'emploi dans une proportion identique aux coûts, dit M. Le Hir en ajoutant que la valeur du dollar canadien a créé bien plus de chômage que la TPS.

Directeur principal au bureau de Québec de la firme comptable Poissant Thibault-Peat Marwick Thorne, M. Gaston Fortin se dit lui aussi surpris des chiffres véhiculés par la fédération.

« C'est certain qu'il y a des coûts associés à l'introduction de la TPS, de dire le comptable. La procédure est très complexe et exige de la formation en plus d'un équipement approprié. Par contre on ne fait pas ressortir le fait que les entreprises qui font de l'exportation récupèrent au complet toutes les taxes qu'elles paient ».

Il explique que la TPS est arrivée en pleine récession, que les marchands ne l'ont pas suffisamment bien compris pour l'expliquer à leur clients et qu'au surplus plusieurs n'ont pas réduit leurs prix comme ils auraient dû le faire à la suite de la disparition de la taxe fédérale de 13,5 %. Les consommateurs ont donc modifié leur comportement à cause d'un contexte économique global et non pour une seule raison, pense-t-il.

Le patronat

Le président Ghislain Dufour du Conseil du patronat du Québec doute aussi des bases de l'étude; elles lui semblent discutables. « Si ça coûté 10 milliards \$ pour collecter 17 milliards \$, ça n'a pas d'allure... ».

Il admet que la complexité de la TPS touche certes plus les PME que la grande entreprise et que le remboursement de 1000 \$ du gouvernement fédéral ne suffit pas. Quant à l'abandon de cette taxe, il n'y croit pas: « Cette critique ne doit pas avoir pour conséquence de mettre un « X » sur la TPS. C'est dans le système. Mais, il y a sûrement place à l'amélioration ».

Les restaurateurs

M. François Meunier, porte-parole de l'Association des restaurateurs du Québec, signale que 539 restaurants ont fait faillite depuis le début de l'année, soit 60 % de plus que pour l'ensemble de 1990.

« Les consommateurs ont décroché dès le premier janvier parce que la mise en marché de la TPS a été le plus gros fiasco d'Amérique du Nord. C'est clair que les gens sont restés chez eux et après dix mois nous n'avons pas encore les effets bénéfiques escomptés ». M. Meunier ajoute qu'il est difficile de dissocier l'impact psychologique de cette nouvelle taxe des répercussions de la récession.

Hôteliers

Les hôteliers ont toujours soutenu que le fardeau de la gestion de cette taxe retomberait sur les entreprises, rappelle M. Theryl Lennon de l'Association des hôteliers du Québec. Mais son organisme ne peut mettre un chiffre sur cette nouvelle responsabilité, tout comme d'ailleurs sur les mises à pied dues à la TPS.

Beaucoup de facteurs influencent la diminution de l'achalandage. Mais quels pourcentages viennent de la TPS, de la récession, de la valeur trop élevée du dollar canadien, du prix de l'essence, du coût des programmes sociaux et autres, a-t-il demandé ?



Le prévenu Benoit Proulx en compagnie de son avocate Me Susan Corriveau

Le jury veut réentendre un 4e témoignage au procès de Proulx

Après avoir demandé qu'on leur remette la transcription d'un quatrième témoignage, les jurés au procès de Benoit Proulx ont décidé, hier matin, de prolonger légèrement leurs journées de travail et ce, à la suggestion subtile du juge François Tremblay.

LE SOLEIL

Au début de ses délibérations, lundi, le jury a fait savoir que, « jusqu'à nouvel ordre », les discussions se dérouleraient de 9 h 30 à 16 h 30. Hier, le juge a profité du retour en cour de tout ce beau monde pour glisser le sujet dans ses propos.

Reconnaissant qu'il n'y avait pas encore eu de « nouvel ordre », le magistrat s'est tout de même permis un « commentaire ». Si vous prévoyez délibérer encore plusieurs jours, leur a-t-il dit, il serait peut-être préférable de prolonger quelque peu vos heures de travail.

« Il n'est aucunement question d'exercer quelque pression que ce soit sur vous », s'est-il empressé de dire aux jurés en suggérant que, peut-être, pourraient-ils commencer plus tôt le matin ou interrompre les délibérations vers 19 h pour aller souper, quitte à prolonger la pause du midi. La réponse ne s'est guère fait attendre: ce sera une heure de plus par jour.

La journée débutera à 9 h et

se terminera à 17 h. Dès hier, d'ailleurs, le jury a discuté jusqu'à 17 h.

Le témoignage

En ce qui concerne le témoignage réclamé, il s'agit de celui de Suzanne Montminy, la jeune fille de Montmagny qui voyageait à l'occasion avec Benoit Proulx, entre 1983 et 1985. En une occasion, l'accusé lui a confié que les enquêteurs lui avaient dit être à la recherche d'un sexagénaire qui l'avait vu avant ou après le meurtre de France Alain.

Aujourd'hui âgée de 31 ans, Suzanne Montminy a fait cette déclaration aux policiers en juillet et elle témoignait pour la première fois publiquement de ce qu'elle savait au cours du procès. Selon elle, Proulx était très nerveux à l'époque où il lui a fait cette confidence.

Il se savait suspect et ses rencontres avec les policiers se multipliaient. Dans son propre témoignage, Proulx a reconnu avoir fait cette confidence à la jeune femme mais a répété que l'information provenait des policiers et aucun de ceux-ci n'est

venu le contredire à la barre des témoins.

L'attente...

Un peu plus de citoyens ont fait le pied de grue hier dans l'attente du verdict, particulièrement en après-midi. C'est peut-être ce qui explique que l'accusé s'est davantage cantonné dans la salle réservée à la défense.

Malgré tout, Proulx continue à se montrer bon prince avec les caméramen et photographes qui le traquent littéralement à chacune de ses sorties depuis six semaines déjà. À la fin de la journée, hier, il s'est même permis une espièglerie en empruntant le sens opposé à celui qu'il prend habituellement. Tandis que les photographes se ruèrent pour ajuster leur tir, Proulx s'esquivait, le sourire aux lèvres, son entourage lui emboitant le pas, à l'exception de Me Lawrence Corriveau, qui n'avait pas prévu le coup.

Au cours de la journée, quelques citoyens, employés du palais de justice et journalistes ont pu se délecter en visionnant, gracieuseté de la société d'Etat, l'émission Contrechamp produite par Radio-Canada en 1983. Lauréate d'un prix pour sa qualité, cette émission faisait

le point sur le meurtre de France Alain, après un an d'enquête.

En fait, les représentants des médias tentent de tromper l'attente comme ils peuvent. Une des façons consiste à tendre l'oreille aux diverses spéculations et bribes d'information de toute nature. Parmi celles-ci, une rumeur voulant que l'ex-policier John Tardif publie bientôt un livre sur le meurtre de France Alain a commencé à circuler.

D'après ce qu'en disait hier Télévision Quatre Saisons, l'ancien policier de Sainte-Foy entend y dévoiler des informations encore inédites. Pourtant, ce même Tardif n'a même pas été appelé à la barre des témoins pour dire ce qu'il sait...

Une direction où le tiers des employés sont parents ou amis

Le bureau du Vérificateur général du Québec enquête présentement sur des allégations voulant que des pratiques douteuses aient cours dans la gestion du personnel et l'utilisation des fonds publics à la Direction de la formation à distance (DFD) du ministère de l'Éducation.

LE SOLEIL

C'est la critique péquiste en éducation, François Gendron, qui a attiré l'attention du Vérificateur général, M. Guy Breton, sur cette affaire aux accents de « népotisme » dans une lettre qui lui a été adressée le 29 octobre dernier.

Essentiellement, M. Gendron y fait état de personnes qui auraient été « traumatisées par le type de gestion et de menaces » dans cet organisme responsable des cours par correspondance.

Le député d'Abitibi-Ouest y souligne également des informations voulant que des membres du personnel disposeraient, à domicile, d'équipements de la DFD et bénéficieraient d'autres « avantages injustifiés » comme des frais de déplacement et d'assurances extraordinaires.

La réponse du Vérificateur

général par intérim n'a pas été longue à venir. M. Breton a avisé le député, le 1er novembre, qu'il avait donné mandat à son personnel de faire enquête sur les faits allégués.

Népotisme

Le député péquiste est revenu à la charge hier après-midi, à l'Assemblée nationale, en soulignant que près du « tiers » des quelques 170 employés de la DFD sont liés par des liens de parenté ou d'amitié « évidents et prouvés ».

Devant les journalistes, M. Gendron exhibait un organigramme où époux, fils, filles, nièces, tantes, etc sont inextricablement liés. La fille et la nièce du directeur de la DFD, M. Ovila Gaudreault, y sont notamment identifiées.

Interrogé par la critique péquiste, le ministre de l'Éducation, Michel Pagé, a admis avoir été saisi « d'un problème particu-

lier » dans ce service. Le ministre a indiqué avoir demandé à son sous-ministre, M. Michel Paquet, d'enquêter sur la question.

Une réponse qui a été loin de satisfaire l'opposition péquiste qui prétend que le ministère était au courant de la chose depuis plus d'un an. M. Gendron a fait état de lettres d'employés de la DFD dénonçant la situation et adressées au ministre de l'Éducation, Michel Pagé, (le 25 juillet 1991) et à son prédécesseur, Claude Ryan, en mai 1990, pour demander une enquête.

L'actuel sous-ministre du MEQ, Michel Paquet, qui a été chargé de l'enquête par le ministre, aurait lui aussi reçu une missive en ce sens le 28 février 1991. M. Paquet était alors sous-ministre adjoint à l'administration au MEQ.

La Direction de la formation à distance administre un budget d'un peu plus de 8 millions \$, dont 3,5 millions \$ provenant d'une subvention du MEQ. L'organisme administre également des revenus autonomes (provenant de la vente de cours et services) de quelque 4,7 millions \$.

Plus de sept adultes sur dix «pour» l'euthanasie

(LE SOLEIL, Reuter) — Selon un sondage Gallup, 75 % des Canadiens croient que les médecins devraient avoir le droit de mettre un terme à la vie d'un patient atteint d'une maladie incurable si le malade a en fait la demande formelle par écrit.

Seulement 17 % de la population canadienne refuserait ce droit aux médecins. Si on compare ces chiffres à ceux recueillis l'an dernier, la population canadienne a sensiblement resté sur sa position puisque 78 % des Canadiens favorisait alors l'euthanasie, soit 3 % de plus que cette année.

En 1968, 45 % des Canadiens considéraient que les médecins devaient avoir le droit de terminer les jours d'un patient incurable alors que 43 % s'y opposaient.

Présentement, le Québec s'avère être la province où le pourcentage de personnes en faveur de l'euthanasie est le plus fort avec 80 % tandis que la population des provinces de l'Atlantique est la plus résistante avec 64 %. Dans les Prairies, 72 % sont pour l'euthanasie, et 75 % de la population de l'Ontario et de la Colombie-Britannique est d'accord avec cette pratique.

Euthanasie rejetée

D'ailleurs, les électeurs de l'État de Washington, dans l'ouest des États-Unis, ont refusé de faire de leur État le premier du monde à autoriser l'euthanasie, selon les résultats partiels annoncés hier.

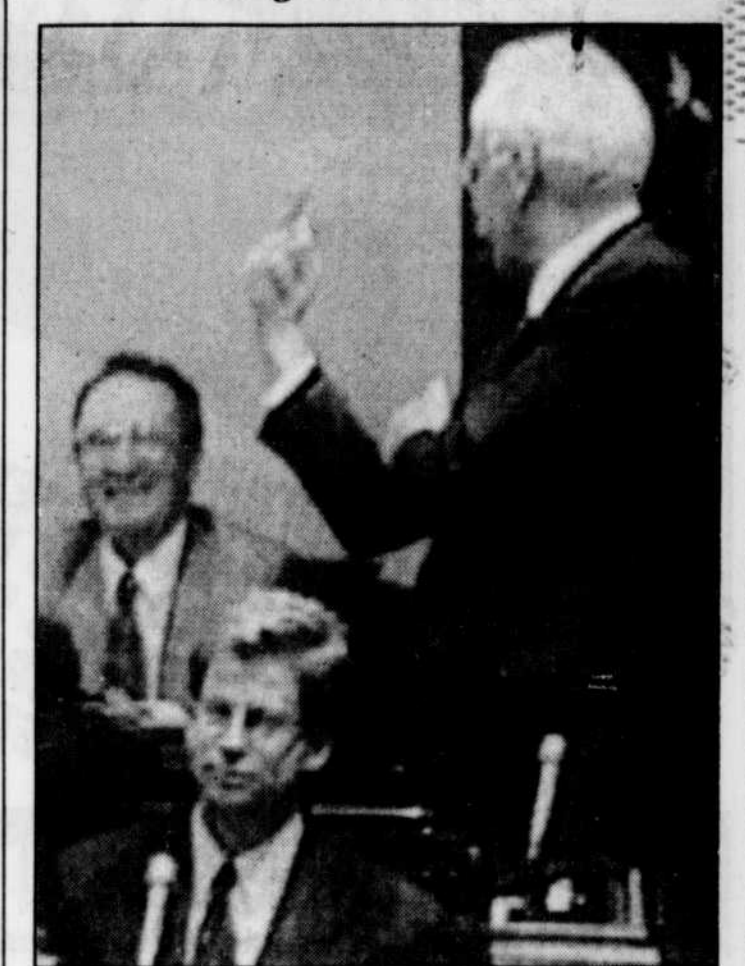
Avec 98 % des bulletins de votes dévoilés, les partisans de « Mort dans la dignité » ont été défaits alors que 54 % de la population de l'État de Washington s'est opposée à la légalisation de l'euthanasie.

Les opposants ont expliqué la résistance de la population en disant qu'elle avait perçu avec justesse que l'initiative « Mort dans la dignité » contenait trop peu de garanties pour les vieillards, les pauvres et les personnes infirmes.

Les partisans de l'euthanasie ont pour leur part soutenu que le vote avait ainsi échoué grâce aux distorsions de dernières minutes des opposants au projet.



Le doigté d'Atkinson



QUÉBEC (PC) — Le député de Notre-Dame-de-Grâce, Gordon Atkinson, du Parti égalité, s'est attiré la critique unanime hier en posant un geste indécent devant les caméras à l'Assemblée nationale. M. Atkinson, sur la photo, a levé un doigt à l'endroit de son collègue de Westmount Richard Holden, au fond, lors d'un vote en Chambre. Il était outré de ce que M. Holden, jusqu'à récente date membre du Parti égalité, ait voté du côté du Parti québécois sur une motion blâmant la gestion économique du gouvernement Bourassa. Le chef du Parti égalité, Robert Libman, au bas, a indiqué qu'il allait demander à son troupier de s'excuser dans les plus brefs délais en Chambre pour avoir posé un tel geste. Les leaders parlementaires, tant du gouvernement libéral que de l'opposition péquiste, ont critiqué également le geste du député de Notre-Dame-de-Grâce. « C'est inacceptable et j'invite chacun des députés à un peu plus de rigueur et de discipline », a dit le leader du gouvernement, le ministre Michel Pagé.

Michel Chrétien subit son procès pour agression sexuelle



Michel CHRÉTIEN

MONTREAL (PC) — Le procès du fils du chef du Parti libéral fédéral, Jean Chrétien, s'est ouvert hier à Montréal. Michel Chrétien, 24 ans, est accusé d'agression sexuelle, de sodomie et d'avoir séquestré une femme de 28 ans. Son père était présent à l'ouverture de l'audience.

D'entrée de jeu, l'avocat de la défense, M. Rafael Schachter, a essayé de discréditer la déclaration faite par le suspect à l'enquêteur Jean Lafaille le jour de l'arresta-

tion, le 10 mai 1990. L'avocat a demandé à M. Lafaille pourquoi il n'avait pas proposé à Michel Chrétien de lire et de signer sa déclaration après l'interrogatoire. Soulignons que le suspect n'était pas accompagné d'un avocat à ce moment-là.

« Ce n'est pas la procédure que j'adopte habituellement », a expliqué l'enquêteur Lafaille, sans se démonter. Le policier a affirmé avoir transcrit fidèlement les questions qu'il posait et les réponses données par Michel Chrétien. Le sergent-détective Paul Therrien, présent en tant qu'observateur lors de l'interrogatoire

du prévenu, est allé dans le même sens.

Les événements reprochés à Michel Chrétien se seraient déroulés entre 2 h 30 et 6 h 30, le 10 mai 1990. Le suspect aurait rencontré la présumée victime au bar Mon Bar, dans le centre-ville, dans la soirée du 9 mai. Après quelques verres, la jeune femme aurait suivi Michel Chrétien chez lui.

La jeune femme aurait perdu conscience à plusieurs reprises. Elle aurait également souligné aux policiers ne pas se souvenir avoir quitté le bar. Elle n'aurait repris conscience qu'au moment

de l'agression dans l'appartement, les pieds et les mains attachés avec du ruban adhésif.

Ce n'est qu'au petit matin que la jeune femme aurait quitté l'appartement du suspect. Elle aurait alerté un automobiliste qui aurait contacté la police au moyen de son téléphone cellulaire.

L'enquêteur Paul Therrien a affirmé hier s'être rendu à l'hôpital Général de Montréal vers 7 h ce matin-là, pour rencontrer la présumée victime. Il y est retourné une seconde fois un peu plus tard, en compagnie du sergent-détective Jean Lafaille.

À 11 h 22, les quatre policiers ont pénétré dans le logement et les agents Baril et Germain ont arrêté Michel Chrétien. Le suspect dormait sur le divan du salon et l'autre individu était couché dans la chambre. Les policiers Baril et Germain ont soutenu hier avoir prévenu le jeune Chrétien de ses droits au moment de l'arrestation, avant de lui passer les menottes et de l'amener au poste 25.

Une fois au poste de police, ils ont laissé le suspect téléphoner à l'Aide juridique.

Le procès se poursuit aujourd'hui et demain au palais de justice de Montréal. Michel Chrétien doit témoigner ce matin.

Le caporal Christian Deneault avait confié son envie de tuer quelqu'un

LAHR (PC) — Un militaire canadien, accusé relativement à la mort d'un adolescent ayant succombé à plusieurs coups de couteaux en Allemagne, avait confié à des amis le soir du meurtre qu'il voulait tuer quelqu'un, a hier une cour martiale.

Plus tard, au cours d'une dispute, on a vu l'accusé qui tenait un couteau. C'est le caporal François Leclerc, 26 ans, de Montréal, qui a rendu ce témoignage, à la base des Forces armées canadiennes, à Lahr, dans le sud-ouest de l'Allemagne.

La cour martiale entend la cause du caporal Christian Deneault, 26 ans, de Ste-Thérèse, qui est accusé de meurtre au premier degré relativement à la mort de William John Clapp, 18 ans, fils d'un autre soldat canadien attaché à la base.

On avait trouvé le corps du jeune Clapp, portant les marques de plusieurs coups de couteau, dans une rue de Lahr non loin d'une taverne du centre-ville, tôt le 28 avril.

Le caporal Leclerc et le soldat Éric Laflamme, 21 ans, de Montréal, qui doivent répondre à une accusation semblable, subiront leur procès plus tard. Les trois militaires, membres du 22ème Régi-

ment, sont détenus depuis qu'on a porté les accusations contre eux, le 20 juin.


Selon le caporal Leclerc, Deneault, Laflamme et lui-même ont pris un verre en compagnie d'autres militaires dans une taverne de Lahr, le soir du 27 avril.

À un certain moment, Deneault a dit qu'il avait le goût de tuer quelqu'un, et les trois hommes ont quitté la taverne. Ils ont parcouru quelques rues avant de rencontrer un jeune homme et il y a eu une dispute, a dit Leclerc.

Ce dernier a rapporté que Deneault avait poussé le garçon jusqu'à un buisson le long du trottoir et que le garçon était tombé sur le dos. Leclerc a encore dit qu'il avait vu Deneault lever et abaisser un couteau à plusieurs reprises mais il a été incapable de dire si le couteau avait atteint le garçon.




Leclerc a témoigné que Deneault, Laflamme et lui-même étaient retournés à la taverne. Ils avaient rencontré un autre soldat et les quatre hommes s'étaient rendus en voiture à l'appartement de Deneault où ils avaient regardé un film sur vidéocassette, « Ernest Goes to Jail », a-t-il dit.

L'avocat de la défense a mis en doute la crédibilité de Leclerc comme témoin, en insistant sur sa facilité à se souvenir de certains événements du 27 avril, mais non de faits survenus d'autres jours.



2 JOURS SEULEMENT

VENDREDI ET SAMEDI LE 8 ET 9 NOVEMBRE 1991

Charge Card / Carte de crédit

*RABAIS DE 15%

SUR NOTRE SÉLECTION DE VÊTEMENTS DE LA SAISON POUR DAMES!

comprend

- VÊTEMENTS D'EXTÉRIEUR
- JEANS À LA MODE
- COORDONNÉS POUR LES JEUNES
- CHOIX DE BAS ET ACCESSOIRES
- VÊTEMENTS DE DÉTENTE
- LINGERIE EN DENTELLE
- SUPERBES CHANDAILS ET BLOUSES
- VÊTEMENTS DE BUREAU

PLACE DES QUATRE-BORGEAIS
999, rue de Bourgogne, Sainte-Foy

PLACE FLEUR DE LYS
550, boulevard Hamel, Québec

LA QUALITÉ ASSURÉE, AU PRIX DÉSIRÉ

*RABAIS DE 15% SUR LA MARCHANDISE DÉJÀ RÉDUITE ET ANNONCÉE

Plus de **3 000** points offerts cette semaine dans **LE SOLEIL**

Si vous êtes membre du Club, entrez le code suivant:
78915295
Sinon, composez sans frais, le
1-800-563-8688

CLUB Multi-points



Fripou

Vêtements pour enfants maintenant en tailles de 0 à 18 ans

Beaucoup plus grand, beaucoup plus de choix

SPÉCIAL

Manteaux doublés en Polar

de 4 ans à 6X ans	cour.: 108 \$	spécial 49⁹⁹
de 7 ans à 18 ans	cour.: 138 \$	spécial 59⁹⁹

Pantalons canevas

de 4 ans à 10 ans	cour.: 38 \$	spécial 19⁹⁹
de 12 ans à 18 ans	cour.: 49 \$	spécial 24⁹⁹

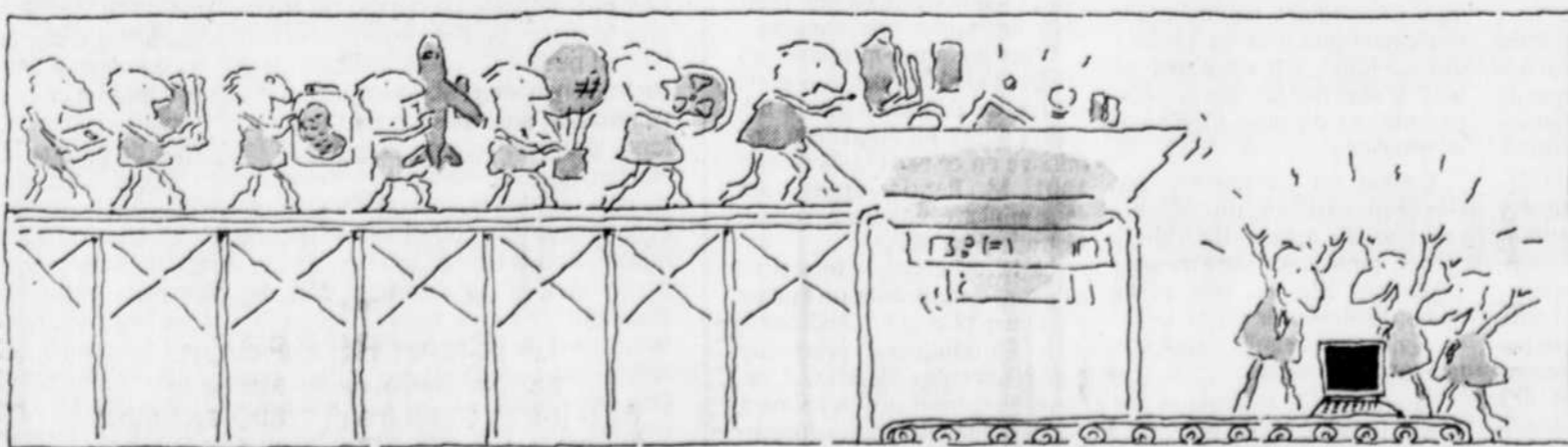
Chandails et cardigans imprimés, modèles unisexes (acrylique et coton)

de 4 ans à 8 ans	cour.: 58 \$	spécial 24⁹⁹
de 10 ans à 16 ans	cour.: 69 \$	spécial 29⁹⁹

Stationnement gratuit



NIVEAU 2
658-5936



Le nouvel ordinateur bloc-notes T2200SX ce que client veut, Toshiba le peut.



Chez Toshiba, nous avons pris bonne note de vos exigences en matière d'ordinateur bloc-notes. Nous avons donc créé le T2200SX, un ordinateur aux caractéristiques vraiment remarquables : boîtier en fibre de carbone encore plus léger est robuste ; écran à affichage à cristaux liquides plus grand et plus mince ; batteries en hydrure de nickel plus durables que jamais et qui se rechargent plus rapidement. Sans oublier ses nombreuses caractéristiques optionnelles. Tout-puissant pour son poids (5,5 lb), le nouveau T2200SX, une version 386 SX de 20 MHz, possède une capacité de 60 Mo.

Vous voulez un ordinateur portable remarquable ? Voici le T2200SX. Conçu par le plus important fabricant d'ordinateurs portables au monde : Toshiba.

TOSHIBA

1-800-387-5645

À son troisième voyage aux États-Unis en un peu plus d'un an Parizeau ira jaser de souveraineté avec les Américains

MONTRÉAL (PC) — On n'est jamais si bien servi que par soi-même. Le chef du Parti québécois Jacques Parizeau a si bien compris la maxime qu'il retourne la semaine prochaine à Washington, un troisième voyage en un peu plus d'un an, après avoir également été à New York en février.

Son objectif est simple, évident et avoué : il a un projet politique à défendre et il veut maintenir un dialogue constant, hors Québec, à ce sujet, histoire de préparer le terrain en vue de la souveraineté.

terrain en vue de la souveraineté.

« Ce n'est pas une offensive tous azimuts, a déclaré son directeur de cabinet adjoint M. René Blouin. C'est au contraire très ciblé. Aux États-Unis nous visons Washington et c'est pourquoi nos voyages y sont fréquents. »

Au cours des deux jours qu'il passera là-bas, les 12 et 13 novembre, Jacques Parizeau prendra la parole devant un auditoire choisi du Centre d'études internationales et stratégiques (CSIS), il rencontrera des journalistes du National Press Club, et il aura des entretiens privés avec des repré-

sentants du monde des affaires et de l'administration américaine.

« C'est très important pour M. Parizeau, a poursuivi M. Blouin. Il ne s'agit pas de rassurer les Américains, mais de leur donner une juste perception des objectifs que nous poursuivons. »

Georges Fauriol, directeur des études américaines au CSIS, a confié que M. Parizeau inaugurerait la nouvelle série de rencontres que le Centre entend consacrer aux leaders canadiens. Il y avait à la fois coïncidence quant aux dates et un intérêt certain, surtout dans le cadre des négociations de libre-échange avec le Mexique.

« Il leur parle économie, stabilité, libre-échange avec la brutalité d'arguments qui est en vogue à Washington. »

C'est donc sous cet angle que s'aborde la souveraineté de M. Parizeau, mais le strict débat constitutionnel a aussi sa place. Comme le signale M. Fauriol, « beaucoup de choses se sont passées depuis la dernière visite de M. Parizeau à Washington en avril, dont le dépôt de propositions constitutionnelles fédérales ».

Des lobbyistes, des membres du personnel politique du Congrès américain, des fonctionnaires et des représentants de compagnies américaines, soit une soixantaine de personnes entendront M. Parizeau. Le Centre fera toutefois contrepoint à son discours en invitant, en mars, un représentant du gouvernement fédéral.

Un Torontois se prononce lors d'un débat

Les actes violents seraient monnaie courante dans un Québec souverain

TORONTO (d'après PC) — La sécession du Québec engendrerait des incidents isolés de violence, qui pourraient dégénérer en désordres civils plus importants.

Au contraire, les traditions politiques et culturelles du Canada ne permettent pas d'anticiper de la violence, si le Québec proclame sa souveraineté.

Telles sont les deux thèses opposées qu'ont soutenues, mercredi, un spécialiste de Toronto, dans le premier cas, et un spécialiste de Montréal, dans le second.

M. Desmond Morton est un auteur et un professeur d'histoire à l'Université de Toronto. M. Joce-

lyn Coulon est un chroniqueur des affaires internationales au journal Le Devoir et l'auteur d'un livre sur les Forces armées.

Tous deux ont participé à un séminaire, organisé par l'Institut canadien des études stratégiques, sur les implications du débat constitutionnel sur la sécurité nationale.

« Je ne crois pas — et en cela je ne suis pas d'accord avec le leader péquiste Jacques Parizeau — que les pays se brisent facilement ou d'une façon civilisée », a déclaré

M. Morton.

Otages

Ce n'est pas tant la guerre civile qu'il redoute, qu'une série d'incidents isolés, qui pourraient engendrer une violence plus répandue.

Il est temps pour les Canadiens, a-t-il dit, de « regarder ce gouffre de violence et de reculer ». Par contraste, les 28 propositions constitutionnelles du gouvernement fédéral ou même le défunt accord de Meech ne sembleraient pas si mauvais.

« Les deux côtés possèdent leurs 'otages', chacun dans son territoire, a-t-il signalé. Si des

troubles éclatent à St-Boniface, au Manitoba, il va y avoir des troubles à Westmount (en banlieue de Montréal). Pas des affrontements officiels, mais des troubles de masses ».

« Et à qui va-t-on pouvoir avoir recours pour les réprimer? C'est un grave problème, à cause du caractère bilingue et biculturel des Forces armées canadiennes. »

Le Québec, a-t-il souligné, a la capacité de créer une force armée de 20 000 hommes, qui pourrait participer, comme les nationalistes québécois l'assurent, aux travaux de l'OTAN et à ceux de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Victoire d'un assisté

QUEBEC (PC) — Un bénéficiaire de l'aide sociale qui aurait touché des montants en trop à cause d'une erreur administrative du gouvernement qui n'était pas raisonnablement décelable n'aura pas à les rembourser. Le ministre de la Sécurité du revenu, André Bourbeau, a déposé hier à l'Assemblée nationale un projet de loi contenant cette disposition. Jusqu'à maintenant, les montants versés en trop, même à la suite d'une erreur administrative, étaient récupérés sur les chèques subséquents versés aux bénéficiaires. Ces récupérations posaient des problèmes financiers majeurs aux bénéficiaires qui voyaient leurs prestations pourtant minimales être réduites alors qu'ils n'étaient nullement responsables de l'erreur.

LA QUINZAINE DE MAGISTRETTI
OFFREZ-VOUS DU MAGISTRETTI;
NOUS PAYONS POUR VOUS LE 1/3
DE LA VALEUR.

DERNIÈRE OCCASION

VERANDA 1
 Modifiant l'espace qui nous entoure en pliant cette feuille pour s'y assoir est une des caractéristiques de l'objet. 3 480\$ CAT. E

Spécial Magistretti 2 330\$

CARDIGAN Divans et fauteuils sont les compléments d'une maison et ils devraient rappeler cette simplicité formelle liée au souvenir de l'imperceptible naturel qui accompagne souvent les objets préférés. Modulable à volonté, Cardigan permet une disponibilité quasiment illimitée d'assises.

Spécial Magistretti 5 635\$

8 415\$ CAT. E

MARALUNGA

Dossier haut ou bas? Et pourquoi pas tous les deux? Un objet qui représente un peu toute une architecture d'intérieur de goût familial. Deux positions, deux possibilités d'usage.

Spécial Magistretti 3 080\$

4 595\$ CAT. E

NUVOLA ROSSA Bibliothèque en hêtre évapore naturel ou laque noir. Structure pliante.

Spécial Magistretti 1 770\$

2 645\$

VICO MAGISTRETTI
 CRÉATIONS AU MUSÉE D'ART MODERNE DE NEW YORK: «COMPASSO D'ORO» EN 1967 ET 1970; «MÉDAILLE D'OR» À LA IXe TRIENNALE «GRAND PRIX» À LA Xe TRIENNALE.

Né à Milan, en 1920, diplômé d'architecture en 1945. Sa collaboration avec Cassina compte désormais plus de 25 ans. Les meubles qu'il a conçu dans le secteur de l'ameublement sont d'une importance considérable. Citons la série «Maralunga» en 1973, «Fiandra» en 1977, la librairie «Nuvola Rossa» en 1977.

«Maralunga» est exposé ainsi que quinze autres modèles conçus par Magistretti, à la collection permanente du musée d'art moderne de New York. Ajoutons toujours en ce qui concerne «Maralunga» qu'il figure «best design products» classement publié par la revue économique américaine «Fortune».

Vico Magistretti s'est vu décerner le prix «Compasso d'Oro» 1967 et 1970, la médaille d'or à la IXe Triennale et le grand Prix à la Xe.

SINDBAD (fauteuil)

Rien ne vaut le geste de draper une large pièce d'étoffe ou de cuir sur un divan ou sur un fauteuil. Un divan sans tapisserie. Une couverture à essayer.

Spécial Magistretti 2 600\$

3 885\$ CAT. F

VERANDA 3 Dans la Veranda 3, raconte Magistretti, j'ai essayé de créer des mouvements dans l'espace, dans le milieu, en utilisant la géométrie variable de l'objet qui, de rectiligne, peut devenir un cercle.

Spécial Magistretti 5 965\$

8 905\$ CAT. E

SINDBAD (table)

Table basse en hêtre teinté chêne ou ébène. La forme du plateau facilite l'usage rapproché du canapé et se prête à l'union de deux tables basses.

Spécial Magistretti 1 000\$

1 495\$

Château d'aujourd'hui

Montreal: Complexe Desjardins (514) 288-4191
 Québec: 1515, rue St-Jean-Baptiste (angle rues Hamel et Henri-IV) (418) 872-2321

PORTOVENERE

Portovenere, le golf cher à Byron, Shelley, Keats est un merveilleux port d'ancre, de sécurité et un havre où diriger son bateau, d'où le nom du nouveau canapé.

Spécial Magistretti 3 320\$

4 955\$ CAT. E

Cassina

Nos nouveaux modèles 1992 sont arrivés!

• 1 mb mémoire
 • 1,2 mb 5 1/4" ou 1,44 mb 3 1/2"
 • Contrôleur de disque rigide
 • Sortie série/parallèle/jeux
 • Moniteur VGA couleur avec carte

386 SX 16 MHz 799\$! **386 DX 25 MHz 999\$!** **386 DX 33 MHz 1099\$!** **486 ISA 33 MHz 1499\$!**

Profitez de notre offre incroyable!
 Imprimante couleur Citizen GX-200 249\$
 Modem Zoom 2400 79\$

BONUS
 Avec chaque achat de 100\$ ou plus quel système ordinateur, vous recevrez un cadeau.

LES FRAIS D'AVION pour 2 personnes aller-retour, destination MONTEGO BAY, JAMAÏQUE. Cette offre se termine le 15 novembre 1991. Conditions et règlements en magasin.

Cor Bit 617, boul. Hamel Ouest Québec (Québec) G1M 2T4 (coin Marie-de-l'Incarnation) Tél.: (418) 682-8193

COLLIER DE PERLES DE CULTURE ROSÉES
 16 pouces. Fermoir 14K, 5 1/2-6mm

Rég. 795\$ SPÉCIAL 495\$

Quantité limitée Plan mise de côté

Avec tout achat de 100\$ et plus, nous vous remettrons une magnifique pochette à bijoux.

(Une par client)

Jusqu'au samedi 30 novembre 1991

Agent officiel
OMEGA WRSAVARD
BIJOUTIER-JOAILLIER
 2461, chemin St-Louis, Sillery - 653-3115
 Réalisation • Restauration • Réparation dans nos ateliers

Les modèles 92 sont arrivés! Faut voir ça!

IMPRIMANTE EPSON SÉRIE "70"

369\$

LQ-570

Caractéristiques uniques:
 • 24 AIG, 252 C.P.S.
 • Polices à tailles variables (Scalable Fonts)
 • Entraînement du papier 3 positions

Ouvert jeudi et vendredi jusqu'à 21 h; samedi, de 9 h 30 à 17 h.

GRATUIT!
 Support d'imprimante à l'échelle de tout modèle d'imprimante

IDO
LE CENTRE EPSON
 3200, Quatre-Bourgeois, Sainte-Foy
 651-1882 • Sans frais: 1-800-463-5285
 Centre de service autorisé EPSON pour la région de Québec

LA POLITIQUE

Bob Rae n'admet pas que Rémillard utilise son nom pour fonder ses dires

TORONTO (PC) — Le premier ministre de l'Ontario Bob Rae était à la fois surpris et furieux que le ministre québécois Gil Rémillard l'ait pris en exemple pour démontrer que les provinces refusaient le projet constitutionnel d'Ottawa.

« Ces propos tombent du ciel... Je n'ai jamais rencontré M. Rémillard; nous n'avons jamais parlé ensemble de la question constitutionnelle, alors je doute qu'il puisse vraiment savoir ce que je pense », a-t-il déclaré hier à Queen's Park.

« Je n'apprécie pas que M. Rémillard se serve de moi pour appuyer ses arguments », a-t-il ajouté.

Mardi à l'issue d'une séance de la commission parlementaire sur le fédéralisme renouvelé, Gil Rémillard, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, a déclaré que les propositions fédérales étaient inacceptables pour le Québec, comme elles l'étaient pour certains ministres fédéraux et même pour Bob Rae. M. Rémillard faisait ces commentaires moins de 24 heures après la rencontre entre

MM. Bourassa et Rae à Toronto.

« M. Bourassa et moi avons bien parlé du fait que les propositions fédérales ne constituaient pas le dernier mot. Mais mon interprétation, c'est que le document fédéral constitue une bonne base de discussion. Je n'ai jamais suggéré de déchirer le document du gouvernement fédéral. Mon approche est plus constructive et celle des autres devrait l'être aussi », a expliqué M. Rae.

M. Rae a décoché une flèche à M. Rémillard lorsqu'il s'est publiquement demandé si les vues de ce dernier représentaient celle du gouvernement du Québec.

Mais, plus important encore, M. Rae a condamné l'attitude et l'approche du Québec dans le dossier constitutionnel.

L'idée qu'une province puisse détruire le travail d'Ottawa fait justement partie du problème, a-t-il dit.

« Il faut des discussions. Et on ne commence pas des discussions sur la base d'un premier ministre provincial qui dit au reste du pays de retourner à la table ».

M. Rae a répété hier sa suggestion de tenir une rencontre entre premiers ministres provinciaux pour travailler sur le document constitutionnel.

Brian Mulroney ne destituera pas Claude Castonguay et Dorothy Dobbie

ROME (PC) — Le premier ministre Brian Mulroney a rejeté toute idée de modifier la direction de la commission parlementaire sur la constitution, qui a décidé hier de retourner à Ottawa pour revoir sa stratégie après une série de fâcheux ratés au Manitoba.

À Rome, où le premier ministre dirigeait hier la délégation canadienne à un sommet des chefs d'Etat des pays membres de l'OTAN, M. Mulroney a déclaré qu'il serait erroné de blâmer les co-présidents, le sénateur Claude Castonguay et la députée conservatrice Dorothy Dobbie, pour l'interruption des travaux de la commission.

« Je crois que ce serait injuste », a dit M. Mulroney, qui sortait de l'hôtel Sheraton de Rome, où se déroulent les sessions de l'OTAN.

Commentant les critiques adressées par les députés de l'opposition à l'endroit de Mme Dobbie, M. Mulroney a pris sa défense en affirmant qu'elle était une personne d'une capacité de travail considérable et ayant accompli de grandes choses.

« S'il y a quelques petites difficultés à mettre en marche un organisme compliqué, ce

n'est pas plus sa faute que la faute de quiconque », a dit M. Mulroney.

Même si certaines personnes semblent considérer l'arrêt des consultations comme un mauvais signe, M. Mulroney a dit que le fonctionnement de la commission ne l'inquiétait pas. Il a remarqué qu'il était compréhensible qu'une commission mixte, constituée de membres du Sénat et des Communes, connaissent certaines difficultés.

Mais le premier ministre a paru insatisfait de la façon de procéder de la commission et il a annoncé que le ministre des Affaires constitutionnelles Joe Clark rencontrerait les deux co-présidents pour tenter de ramener l'ordre.

Ils auront la chance de remettre tout en place et de rendre la commission plus efficace et plus apte à répondre aux besoins des Canadiens, a noté le premier ministre.

2 organismes endossent l'équation aide mondiale et droits humains

MONTREAL (PC) — Deux organismes de coopération internationale ont invité hier le premier ministre du Canada Brian Mulroney à développer son intention de lier désormais l'aide internationale à la protection des droits humains, lors du Sommet de la francophonie qui se tiendra à Paris, du 19 au 21 novembre prochain.

L'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) et le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique (dirigé par Ed Broadbent) ont uni leur voix pour appuyer l'initiative prise par M. Mulroney voulant que l'argent des contribuables canadiens ne soit plus utilisé pour aider les régimes répressifs, idée défendue lors de la rencontre des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, le mois dernier à Harare, au Zimbabwe.

Tout en signalant le fait que le Canada a récemment coupé son aide au Zaïre et à Haïti, la vice-présidente de l'AQOCI, Ginette Charest, a tenu à servir une mise en garde.

« Couper les vivres aux gouvernements autoritaires, ce n'est que l'amorce d'une politique de promotion des droits humains. Il ne faudrait pas que cette nouvelle sévérité envers les gouvernements autoritaires ne serve qu'à réduire le budget de l'aide canadienne au développement », a-t-elle soutenu hier en conférence de presse.

Aussi, Mme Charest suggère que le gouvernement canadien achemine l'aide refusée aux dirigeants autocratiques aux organismes non gouvernementaux (ONG) afin que les victimes des dictatures ne soient pas pénalisées. Cette suggestion est entièrement endossée par l'ancien chef du Nouveau Parti démocratique Ed Broadbent.

« Il ne suffit pas de condamner les régimes qui violent le plus ouvertement les droits de la personne : Mobutu Sésé Séko au Zaïre et le général Raul Cédras en Haïti, en suspendant notre aide à ces pays.

Bob Rae en tournée européenne

TORONTO (PC) — Le premier ministre de l'Ontario Bob Rae entreprend un voyage de 11 jours en Europe lundi prochain. Cette tournée, qui aura lieu du 11 au 22 novembre, l'emmènera en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne. M. Rae s'entretiendra avec des dirigeants d'entreprises ainsi qu'avec de hauts fonctionnaires afin de discuter de nouvelles technologies, de commerce, de tourisme et de possibilités d'investissement. « Non seulement ce voyage renforcera les liens traditionnels de l'Ontario avec la Grande-Bretagne, il nous permettra aussi d'explorer de nouvelles avenues de partenariat avec l'Europe, à la veille d'Europe 1992 », ajoute M. Rae. La visite de M. Rae en France et en l'Allemagne aura un contenu plus technologique, tandis que sa visite en Angleterre aura pour but de promouvoir le tourisme, précise un communiqué publié hier.



Brian Mulroney et Lucien Bouchard, alors qu'ils connaissent des jours meilleurs.

Selon Lucien Bouchard

Le premier ministre se soucie trop de sa notoriété dans l'Histoire

OTTAWA — Répugnant au début de leur séparation à critiquer son ancien ami et chef Brian Mulroney, Lucien Bouchard le décrit maintenant comme un chef d'Etat sans envergure, irresponsable et égoïste, se souciant beaucoup plus de sa place dans l'Histoire que de ses commettants.

LE SOLEIL

C'est à l'occasion d'un discours suivi d'une session de questions-réponses avec des étudiants en droit et en sciences politiques de l'Université d'Ottawa hier que le chef du Bloc québécois s'est livré, sans aucune retenue, à cette description aussi peu flatteuse que cinglante de celui qui l'a jadis convaincu de venir à la rescousse du Canada.

M. Bouchard n'a toutefois jamais nommé explicitement Brian Mulroney dans ses propos. Tout en ne laissant aucun doute en raison du contexte sur la personne qu'il visait, il a enrobé sa virulente critique sous le terme général « nos dirigeants politiques à Ottawa ».

Dans une question référant directement à Brian Mulroney et

Audrey McLaughlin, l'ancien ministre conservateur a ainsi poussé l'injure jusqu'à profiter de l'occasion pour dresser un portrait comparatif à l'avantage de deux ennemis jurés du chef conservateur, soit MM. Preston Manning et Clyde Wells.

« Le Canada a beaucoup de dirigeants politiques qui sont irresponsables, qui ne se comportent pas comme des dirigeants politiques, qui n'ont pas le sens de l'état, qui n'ont pas le sens de l'avenir, qui ne respectent pas les valeurs collectives et qui ne respectent pas la réalité de leurs commettants » a-t-il commencé.

« Mais ces dirigeants politiques que vous avez nommés ne représentent pas le Canada anglais. Ce n'est pas le Canada anglais que je connais et qui sera en face de nous au moment de régler nos af-

faire. Ceux qui seront là ont du bon sens, ils vont agir avec responsabilité, ils vivent la vie courante, n'ont pas de job à protéger, pas de nom à protéger dans le livre de l'Histoire, n'ont pas de tactiques politiques à faire, ni de terrorisme rhétorique. »

Précédemment, l'ancien ambassadeur du Canada à Paris avait dénoncé les leaders impopulaires aux commandes du pays, qui sont rejetés par la population et qui s'accrochent au pouvoir d'une façon légale pendant des années alors que collectivement nous sombrons.

Beaucoup moins dur avec le premier ministre québécois Robert Bourassa, mais tout de même impatient devant ses tergiversations, le chef du Bloc québécois a prédit que M. Bourassa allait bientôt se faire entraîner avec le reste des Québécois dans l'entonnoir qui conduit au référendum sur la souveraineté en octobre 1992.

« Jusqu'ici le temps a joué en faveur des fédéralistes, mais après les fêtes, ça va déboiler pour les souverainistes. »

Huit députés conservateurs ont voté contre le projet de loi sur les armes à feu

OTTAWA (PC) — Malgré les assurances de la ministre de la Justice Kim Campbell, le projet de loi C-17 sur le contrôle des armes à feu continue de susciter la dissension au sein du caucus conservateur.

Hier cependant, la ministre jubilait. « Ce qui est important, c'est que l'essentiel du projet de loi soit demeuré intact et qu'il n'ait pas fait éclater le caucus », disait-elle aux journalistes.

Pourtant, tout ne va pas dans le meilleur des mondes compte tenu que huit députés conservateurs ont voté contre le projet de loi, hier. En tout, 13 députés ont opposé leur voix au projet de loi C-17. Mais ce fut en vain. Il a été adopté hier à l'étape de l'étude du rapport par un compte de 172 voix contre 13. Un vote final aura lieu aujourd'hui.

Tel que rédigé, le projet de loi

prévoit des sanctions plus sévères pour les personnes reconnues coupables de crimes violents. On leur interdit de posséder une arme à feu pendant une période de 10 ans.

Le député libéral du Cap-Breton Russ MacLellan estime toutefois que ces mesures ne vont pas suffisamment loin. Il voulait porter les peines à 10 ans pour la première infraction et à perpétuité, en cas de récidive, pour toutes les personnes reconnues coupables de crimes violents ou d'infractions relatives au trafic de stupéfiants.

Pour la Coalition pour le contrôle des armes à feu qui a mené une lutte acharnée depuis un an pour renforcer les mesures du projet de loi C-17, le jeu en a valu la chandelle.

De l'avis de Mme Suzanne Laplante-Edward, mère de l'une des victimes de la tuerie de la Polytechnique, les nouvelles mesures représentent un pas dans la bonne direction même si elles contiennent encore beaucoup de lacunes.

Pour sa part, la députée de Toronto Barbara Greene avait la mine plutôt basse hier.

Selon elle, le projet de loi présente une solution de compromis mais elle aurait préféré qu'il aille plus loin pour restreindre au maximum le port des armes à feu.

A quelques exceptions près, les mesures retenues hier reflètent les modifications adoptées au début d'octobre par un comité parlementaire chargé d'étudier le projet de loi C-17. Il faudra attendre toutefois le dépôt d'une vaste réglementation avant que plusieurs mesures ne puissent entrer en vigueur.

Les conservateurs se sont contentés d'apporter quelques modifications d'ordre technique sans importance et ont écarté les modifications de l'opposition.

Il n'est donc pas question d'un système d'enregistrement universel de toutes les catégories d'armes, ni d'un système d'enregistrement des munitions.



Le ministre Joe Clark discutera avec les coprésidents Claude Castonguay et Dorothy Dobbie afin de trouver une solution pour rendre la commission plus efficace et plus apte à répondre aux besoins des Canadiens.

Le péquiste Jacques Brassard se sent humilié pour tous les Québécois

La critique péquiste en matière constitutionnelle, M. Jacques Brassard, trouve triste et pitoyable de voir qu'un Québécois de l'envergure de Claude Castonguay subit l'humiliation d'être plongé dans un exercice aussi burlesque que les travaux du comité constitutionnel fédéral.

LE SOLEIL

Ce comité mixte du Sénat et des Communes, coprésidé par le sénateur Castonguay et par la députée Dorothy Dobbie, vient d'interrompre une cahotique tournée de consultation sur les propositions constitutionnelles fédérales.

« Ce que je trouve triste, déplorable et pitoyable, dit M. Brassard, c'est de voir un homme comme Claude Castonguay participer à un pareil exercice, aussi burlesque; un homme qui a été un ministre important

du gouvernement du Québec, qui a dirigé de grandes institutions financières au Québec, qui a joué un rôle déterminant dans l'évolution du Québec. »

Rappelant l'incident de mardi, quand le comité fédéral s'est retrouvé devant une salle vide, dans une école d'un village manitobain, M. Brassard se dit qu'il faut « vraiment être fédéraliste pour accepter de vivre des situations comme ça ».

Et le député conclut que, si M. Castonguay « ne sent pas l'humiliation, moi je la sens pour lui. »

Maroist bravera de nouveau le Barreau du Québec

Le bouillant avocat québécois Richard Maroist, qui avait dérangé le système judiciaire au début des années 1980 en proposant ses services et les tarifs exigés à l'aide d'annonces dans les médias et de

panneaux-réclames, remet ça. Cette fois, il joue gros en bravant de nouveau le Barreau du Québec et trois juges de la cour d'appel qu'il accuse d'avoir rendu un « jugement malhonnête » le concernant en

1987 à la suite des nombreux démêlés que lui avait valu cette affaire.

Reconnu coupable d'outrage au tribunal et condamné en cour su-

périeure en 1985 pour ses agissements, Me Maroist avait porté la cause en appel. Le juge en chef de la cour d'appel, Claude Bisson, et ses collègues Roger Chouinard et Louise Mailhot en venaient à la conclusion dans leurs décisions rendues en 1987 qu'ils maintiendraient l'appel, sans frais, qu'ils casseraient le jugement et qu'ils renverraient de nouveau les parties devant la cour supérieure.

Les accusations portées par le Barreau devenaient donc caduques selon Me Maroist, interrogé hier par LE SOLEIL à son étude de Québec. « La cour d'appel me donnait raison, j'étais fier d'avoir vaincu et le Barreau et le procureur général, mais je n'ai jamais accepté que le Barreau s'en tire aussi élégamment sans être tenu de faire de preuve que le règlement sur la publicité des avocats de l'époque était justifié dans une société libre et démocratique puisqu'il allait à l'encontre de la Charte des droits et libertés. »

Me Maroist affirme qu'il a patiemment attendu que le Barreau fasse cette preuve. « Je savais, dit-il, qu'il n'était pas capable de la faire. Pour étouffer l'affaire, il a préféré adopter un nouveau règlement concernant la publicité permise par les avocats. Encore une fois, le gros triomphait et les juges de la cour d'appel savaient très bien qu'ils posaient un geste malhonnête en renvoyant l'affaire devant la cour supérieure. »

Le grouillant avocat québécois a décidé de faire connaître cette « injustice » dans une dénonciation publique du Barreau et des trois juges de la cour d'appel affichée au palais de justice de Québec. « Je risque tout par cette dénonciation, écrit Me Maroist, mais la justice importe plus à mes yeux que mon intérêt personnel. »

Imaginant que le Barreau et les trois juges doivent se sentir mal à l'aise, il se disait prêt hier à engager une autre longue bataille s'il le

faut, après avoir songé un temps à tout abandonner et même à fermer son cabinet en janvier prochain. « Mais je me suis dit : aie, Maroist, c'est pas toi ça. Alors si les juges laissent ça de même, ça confirme ma conviction, si on me poursuit on en a pour 10 ans. Mais va falloir qu'ils s'expliquent quelque part. Il est évident qu'il va falloir que je tombe sur un juge honnête un jour ! »

À travers son combat, risquant au mieux d'être radié du Barreau et d'être accusé d'outrage à magistrat, au pire d'aller laver de la vaisselle, Me Maroist veut secouer le système pour la justice se rapproche davantage des gens. « Il est temps, dit-il, que le gouvernement, le Barreau et les juges réalisent que la justice est trop loin du peuple et qu'elle ne favorise que les gros. La justice est malade et personne ne la soigne. Disons que je suis le symptôme de la maladie ! »

La publicité autorisée aux avocats

Divorce, 1500 \$ honoraires, frais et taxes incluses, consultations droit commercial, 100 \$ de l'heure, spécialité : droit civil. Voilà le genre de publicité à laquelle les 14 600 avocat(e)s du Québec, dont la moitié pratiquent en cabinet privé, peuvent s'adonner dès aujourd'hui.

De nouvelles règles déontologiques permettent désormais aux avocat(e)s québécois de faire connaître leurs spécialités et surtout leurs tarifs à ciel ouvert en annonçant dans les médias ou en utilisant d'autres formes de publicité vantant leurs services.

Depuis quelque temps, les avocat(e)s québécois pouvaient faire quelque publicité discrète, uniquement à l'aide de cartes d'affaires. Désormais, libre à eux d'utiliser le moyen de communication de leur choix pour rejoindre les gens.

Les avocat(e)s pourront même proposer des tarifs forfaitaires, en arrêtant des prix déterminés et en précisant si d'autres services ou

frais sont requis. Les membres du Barreau seront soumis à plusieurs règles d'éthique, en évitant notamment de s'adresser à des personnes physiquement ou émotionnellement vulnérables ou encore en se servant de témoignages pour mousser leur publicité.

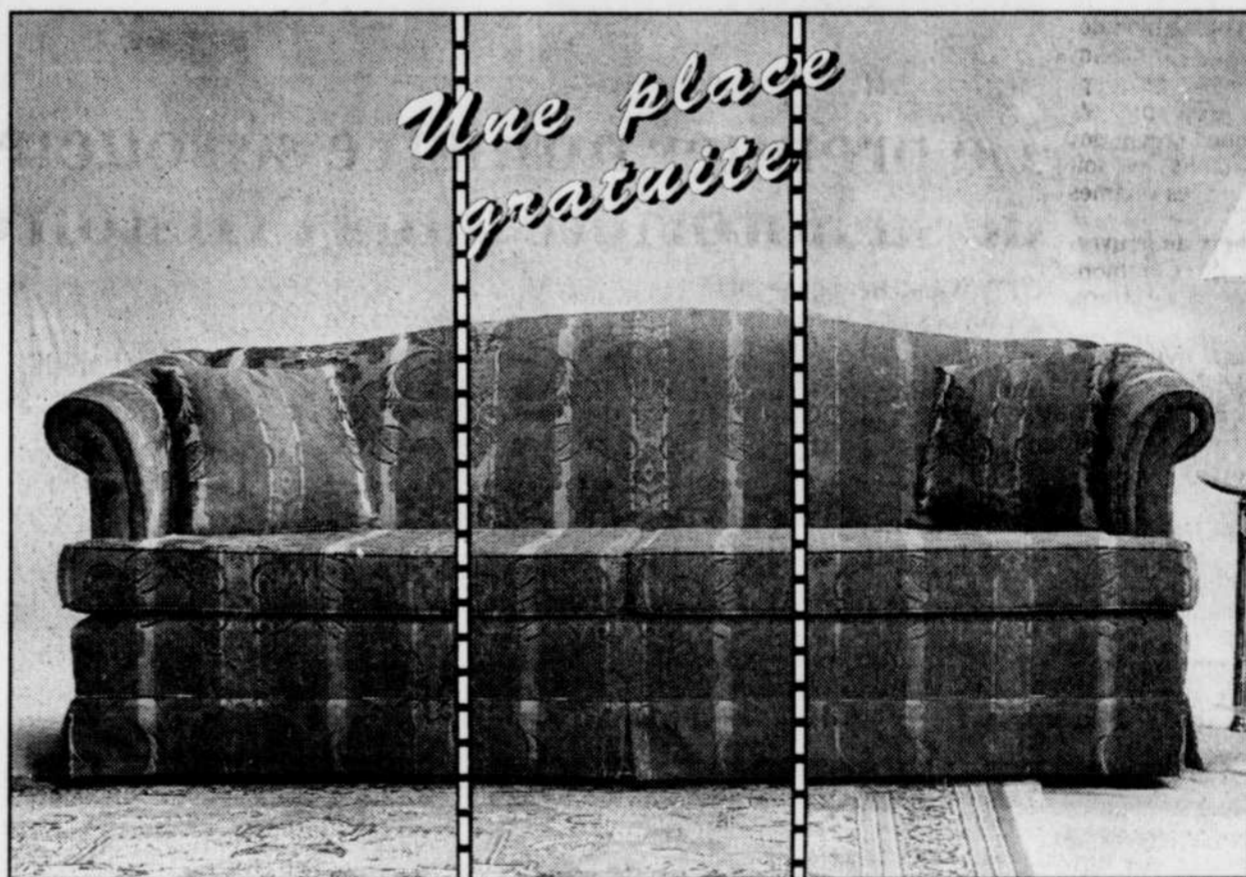
De même tout tarif annoncé devra demeurer en vigueur au moins 90 jours après avoir été annoncé pour la dernière fois. Le bâtonnier du Québec, Me Jean Paquet, a qualifié d'« assez audacieux » ce nouveau règlement qui place les avocat(e)s du Québec à l'avant-garde au Canada. « De toute manière, les avocat(e)s souhaitaient pouvoir annoncer depuis longtemps. Ça aura peut-être un effet en termes de prix. » Peut-on

déjà parler de guerre de prix ? « Le terme est peut-être impétueux », note le bâtonnier.

Me Paquet n'a pas voulu dire par ailleurs si ce nouveau règlement était le fruit du long combat mené par Me Richard Maroist de Québec depuis une dizaine d'années. Avant même l'abrogation du règlement sur la publicité, Me Maroist proposait au début octobre sa nouvelle carte d'affaires offrant « 50 \$ d'escompte » sur tout service rendu concernant le divorce, le droit commercial et le droit civil.

1 PLACE GRATUITE

Le canapé 3 places au prix du canapé 2 places ou le canapé 2 places au prix du fauteuil (Achat minimum 4 places)



CHOIX DE 50 MODÈLES - CHOIX DE 500 CUIRS ET TISSUS

AUCUN PAIEMENT AVANT SEPTEMBRE 1992

(Conditionnel à l'approbation du crédit - Acompte 30%. Intérêt à compter du 12 septembre 1992 sur solde dû.)

Participez à notre grand tirage "GAGNEZ LES MEUBLES DE VOS RÊVES"

VALEUR 10 000\$

Aucun achat requis, voir détails en magasin

LA GALERIE DU MEUBLE

4 MAGASINS BIEN DIFFÉRENTS

■ DESIGN:
18, rue Courcellette
Tél.: 681-0171

▲ CLASSIQUE:
1215, boul. Charest O.
Tél.: 681-0171

◆ ROCHE BOBOIS:
9, rue Courcellette
Tél.: 681-4101

● CUIR NO 1:
2960, boul. Laurier
Tél.: 681-0171

Pour les clients de l'extérieur: 1-800-463-2277

SOLDE

Robes et coordonnés automne-hiver

30% à 50% de rabais

Manteaux et impers

20% et 30% de rabais

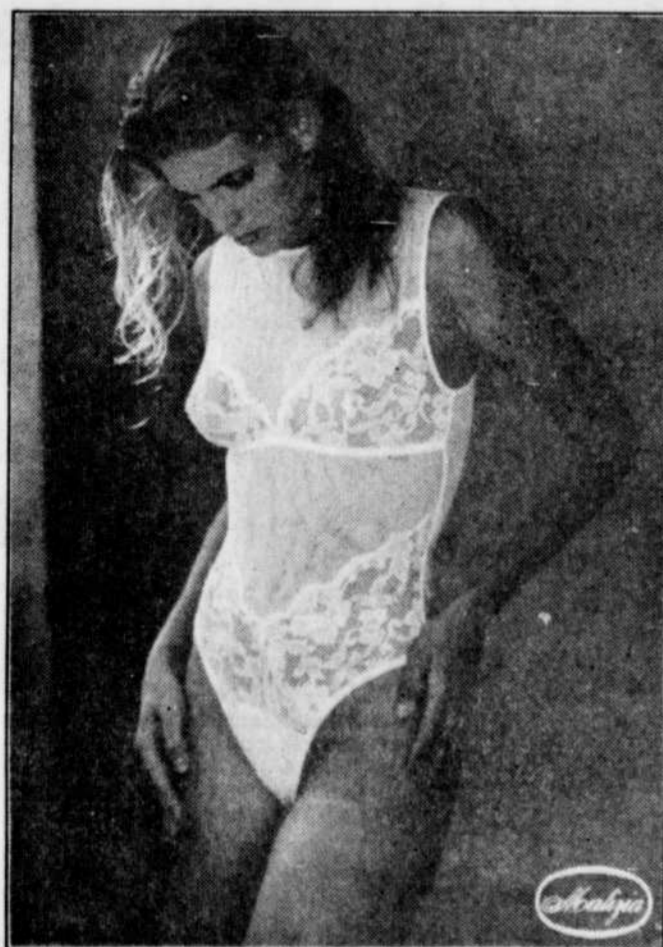
Manteaux de mouton retourné

10% de rabais

* Les accessoires et nouvelles collections sont exclus de ce solde.

Toute vente finale - Cartes de crédit acceptées

Salon Jade
PLACE LAURIER
(mail nord)



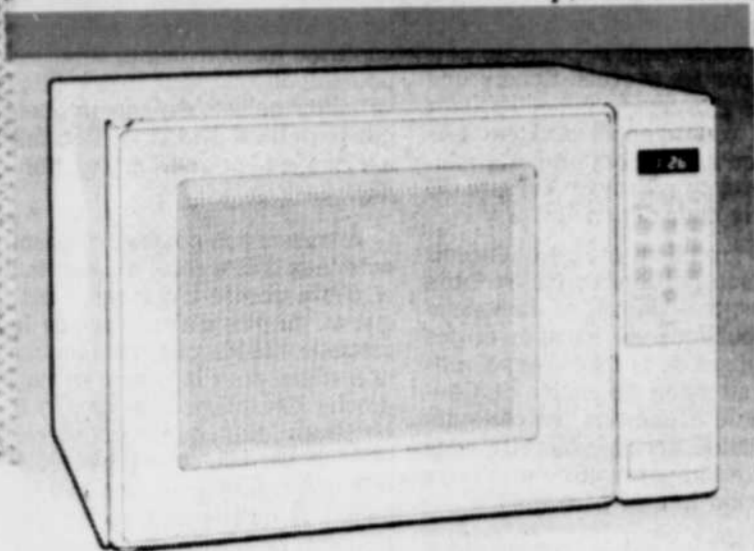
Jeu clair-obscur de dentelle pour silhouette de lumière...

ROSA BORRA
UNE LIGNE DE ACCESSOIRES

PLACE de la CITE

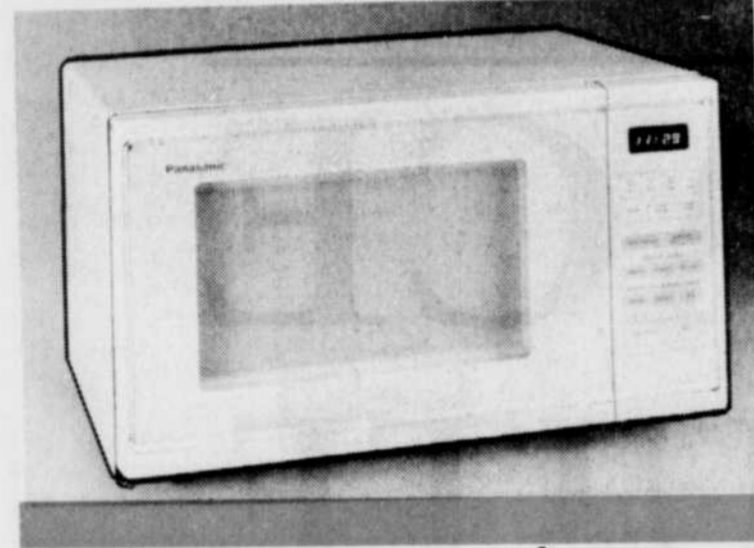
Modèle compact de .6 pi³, puissance de 600 watts, plateau rotatif permettant une cuisson plus uniforme, double programmation, nombreux niveaux de puissance.

216. TOSHIBA



Modèle d'une capacité de .8 pi³ et d'une puissance de 700 watts. Aussi, décongélation en fonction du poids, mise en marche différée, triple programmation, plateau rotatif permettant une meilleure répartition des ondes.

256. Panasonic



FOUR À MICRO-ONDES



196.

Puissance de 600 watts, capacité de 1,0 pi³, 10 niveaux de puissance, commandes électroniques, mise en marche à départ différé d'un maximum de 12 heures, minuterie, décongélation en fonction du poids, double programmation, etc. Quantité limitée : 50.



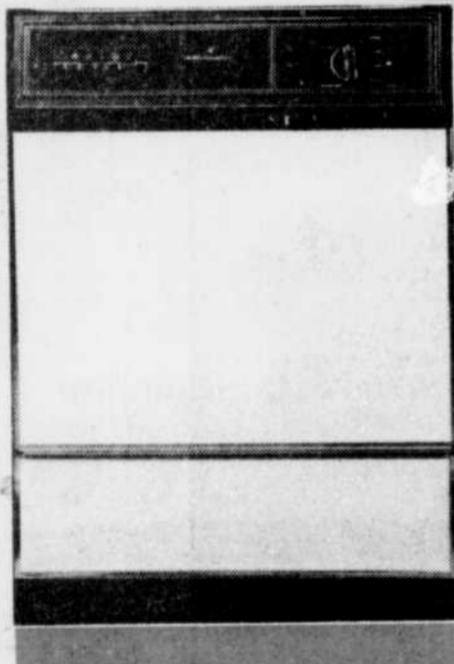
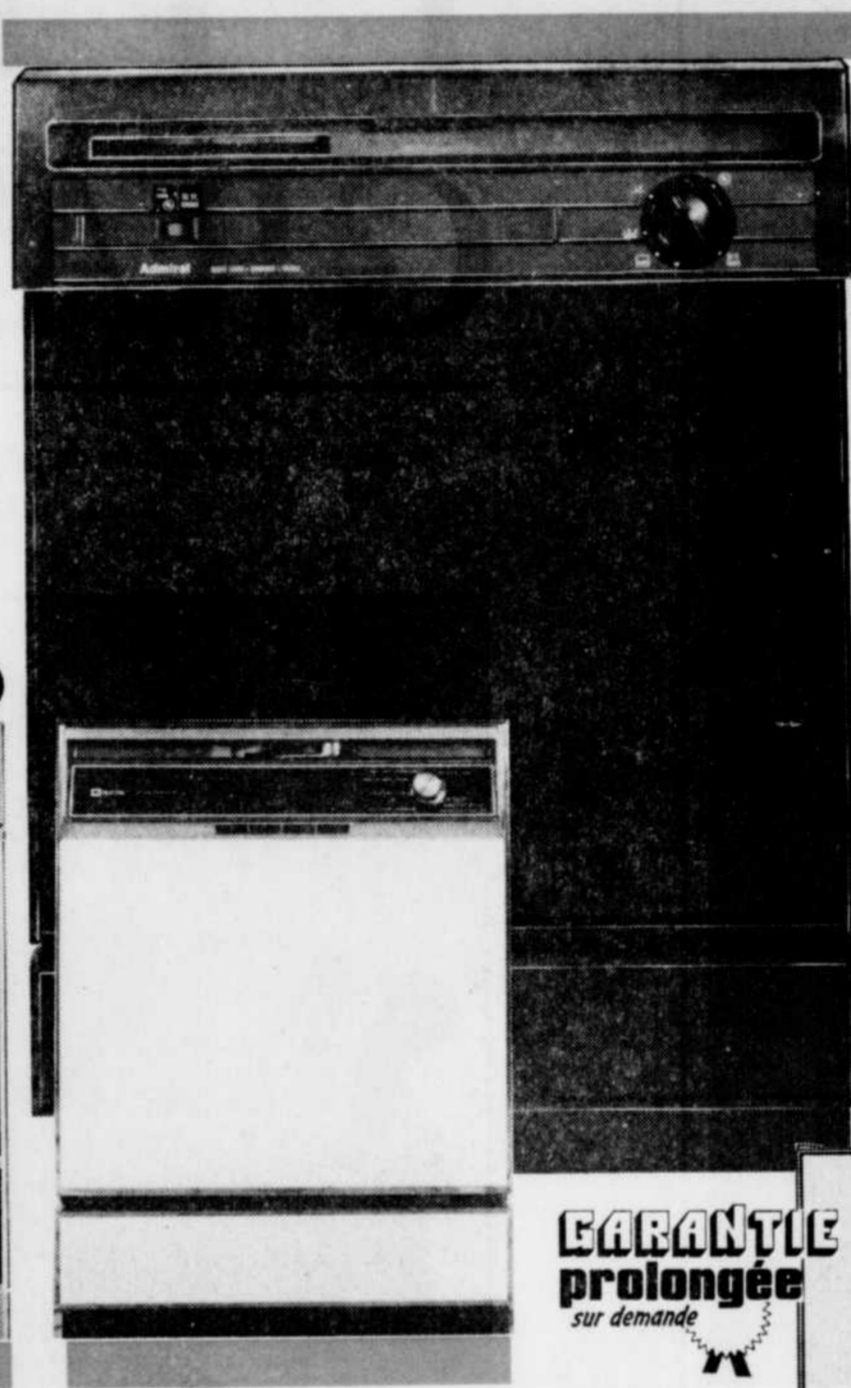
les ingrédients d'une CUISINE MODERNE

LAVE-VAISSELLE À ENCASTRER

Pratique lave-vaisselle offrant une présentation soignée et des plus modernes. Une vaisselle propre, grâce aux 4 cycles de lavage entièrement automatiques, séchage par air et chaleur, panneau de façade interchangeable inclus.

366.

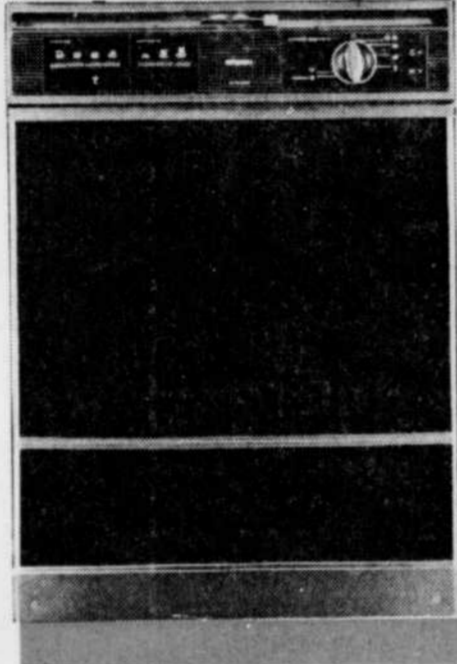
Admiral



Kelvinator

Nombreuses combinaisons de lavage, broyeur d'aliments mous, filtre autonettoyant, départ différé jusqu'à 6 heures, dispositif de lavage à trois niveaux.

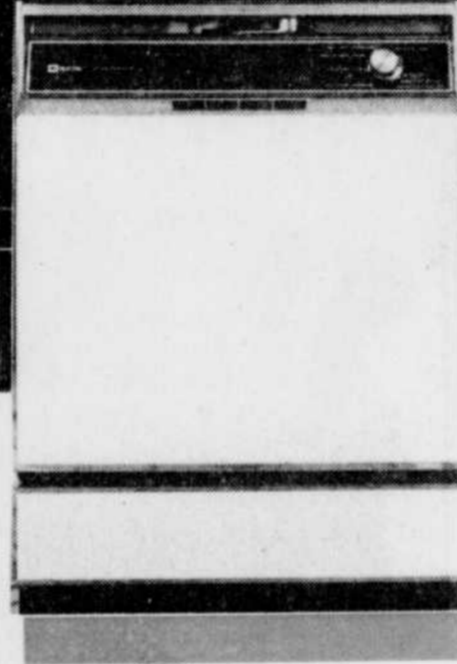
426.



Frigidaire

Fonctionnement ultrasilencieux, système de lavage à multiples niveaux, grande capacité de chargement, construction de qualité et réglage de cycles complets.

486.



MAYTAG

La fiabilité MAYTAG. Très grande capacité de chargement, panier supérieur à séparateurs pliants, fonctionnement silencieux, séchage par ventilation, filtre autonettoyant.

656.

GARANTIE prolongée sur demande



986.

Frigidaire

LE LUXE ABORDABLE

Attrayant réfrigérateur de 18 pi³, d'une très grande qualité, mu- réfrigération, de tablettes réglables, d'un bac à viande à tem- d'un vaste oeufrier, de bacs à fruits et à légumes. Pour ce q- d'congélation, elle offre de multiples commodités de rangement souci, grâce à la garantie de 10 ans sur le compresseur.

DécoMeub

Leon

LÉVIS
300, côte du Passage
Galeries Chagnon
835-0606

CONGÉLATEUR 7,1 PI³

Wood's 286.

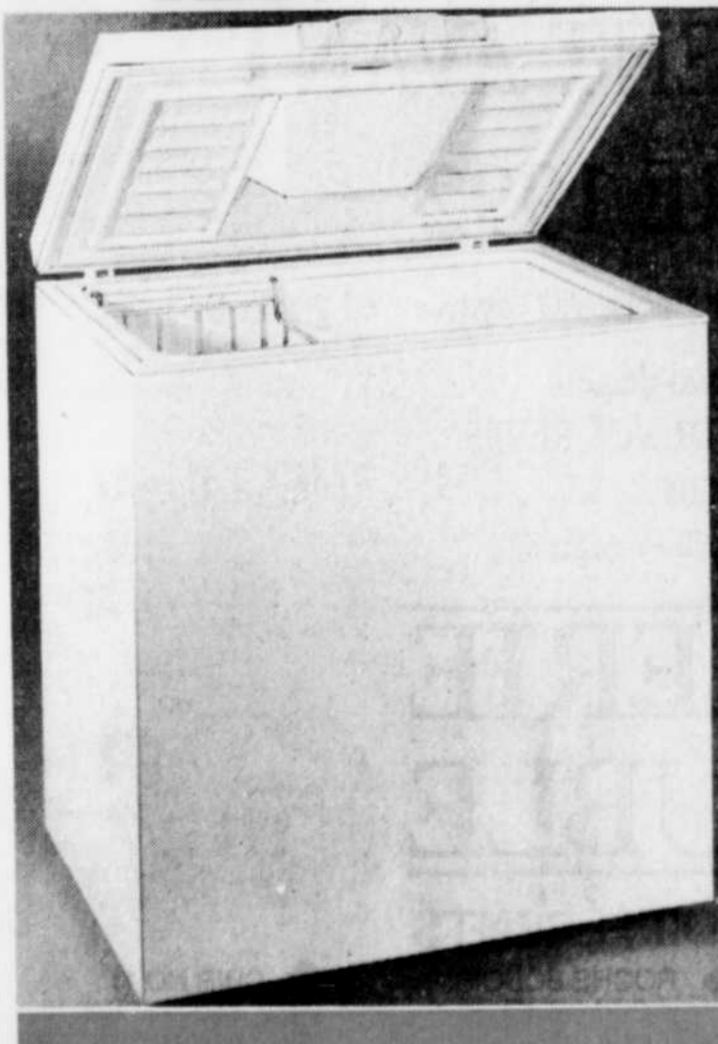
À faible consommation éner- gétique, doté d'un intérieur monocoque fini époxy et du- rable, doublé de mousse d'uréthane d'une épaisseur de 2 1/2 pouces dans les parois et le fond, extérieur fini texturé augmentant la résistance aux égratignures.

CUISINIÈRE

Frigidaire

576.

Cuisinière très fiable offrant une présentation soignée avec minuterie, éléments à haut rendement, prise pour appareil, élégante porte de four noire.



VANIER
100, rue Chabot
à proximité des Halles Fleur de Lys
683-9600

SAINTE-FOY
2635, boul. Hochelaga
Place de la Cité
657-6902

CHARLESBOURG
8500, boul. Henri-Bourassa
Carrefour Charlesbourg
627-3073

BEAUPORT
4175, boul. Sainte-Anne
voisin Quincaillerie Nap. Boly
667-7851

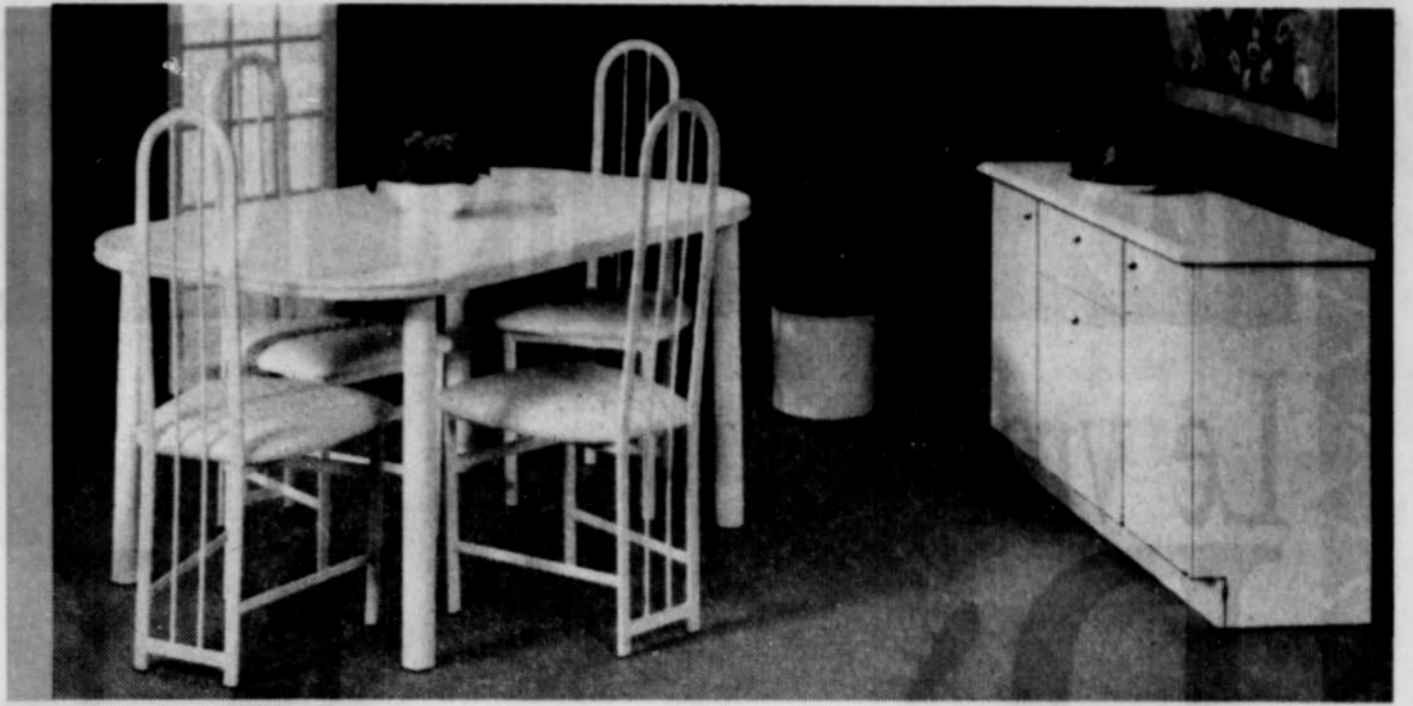


MOBILIER DE DÎNETTE MODERNE

Avec des lignes d'un modernisme consommé, ce mobilier de dînette, d'allure jeune, rehaussera sûrement tout coin repas. L'ensemble comprend une table rectangulaire aux coins ronds et quatre chaises au recouvrement d'aspect cuir disponible en blanc ou noir. Le buffet est vendu séparément (voir la description au bas de cette page).

Cour. 549⁹⁵

386.



L'HEUREUSE FANTAISIE DU DESIGN

Le modernisme du style et l'originale esthétique des matériaux utilisés s'unissent pour créer un splendide mobilier de confection à la fois solide et raffinée. L'ensemble, de qualité supérieure, comprend une robuste table et 4 chaises. De plus, un buffet vendu séparément 419.95\$, rehausse cet ensemble de choix.

866. Cour. 1 019⁹⁵



L'ATTRAYANTE ESTHÉTIQUE

d'un mobilier de dînette débute souvent par le design adopté ainsi que par l'environnement qu'il engendre. Un confort remarquable, une solidité étonnante ainsi qu'un stylisme accrocheur incitent à une satisfaction particulière. Le buffet est vendu séparément (voir la description au bas de cette page).

Cour. 499⁹⁵

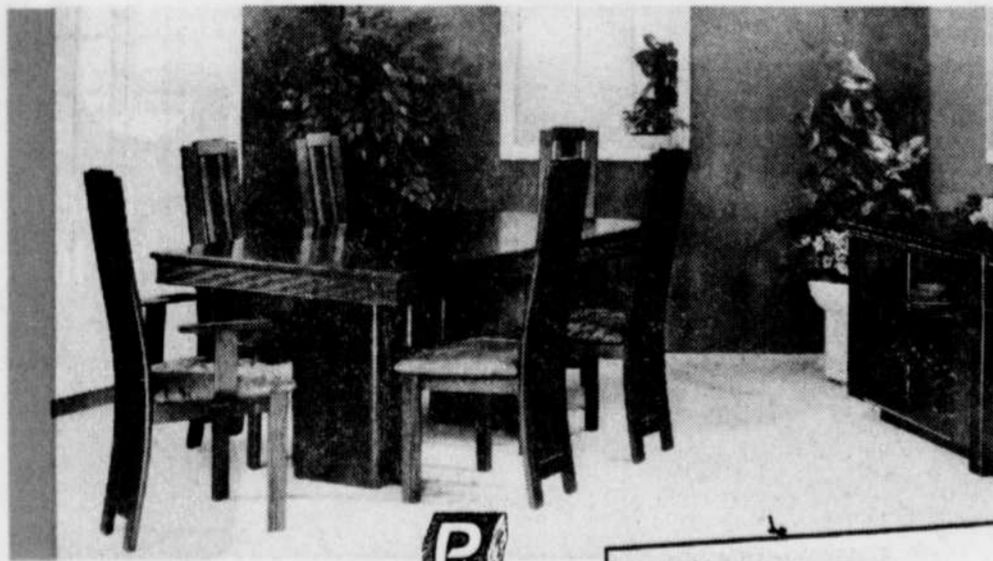
336.

LA FASCINATION DU BOIS NATUREL

Cour. 739⁹⁵

Un vent de jeunesse vient rehausser l'emploi du merisier massif légèrement blanchi ainsi que l'image contemporaine, dégagée par le style. L'ensemble table rectangulaire et quatre chaises peut être complété du buffet, 359.95\$, et la huche, 280.00\$, vendus séparément.

566.



Cour. 1 399⁹⁵

1196.

LA NOUVELLE VAGUE DU MODERNISME

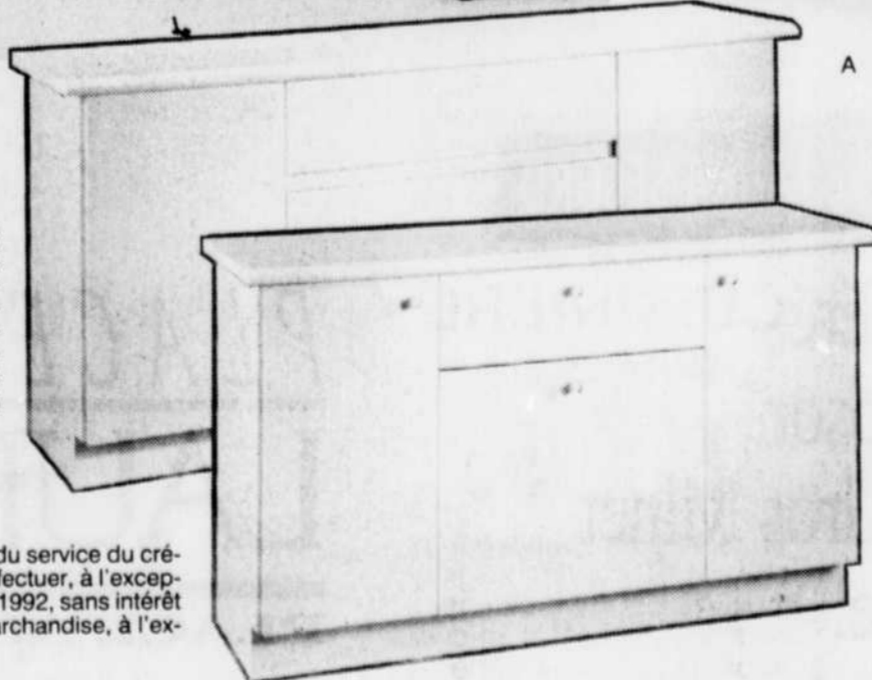
Pour moderniser votre salle à manger, ce splendide mobilier de salon dont on a choisi pour sa fabrication des matériaux de qualité, est tout indiqué. Le buffet, vendu séparément à 749.95\$, offre une continuité dans les lignes avec l'ensemble qui comprend une table rectangulaire et quatre confortables chaises au design original. L'agréable fini texturé noir de l'ensemble est rehaussé de judicieux apliqués verts.

LE COMPLÉMENT IDÉAL

Pour compléter adéquatement l'aménagement de votre coin-repas, ces superbes buffets, bénéficiant d'une construction solide et soignée, sont fabriqués en résistante mélamine blanche, permettant ainsi l'agencement à tous les décors.

Cour. 259⁹⁵

216. A) **266.**
B) Cour. 309⁹⁵



UN CHOIX IRRÉPROCHABLE

Le frêne massif. La richesse de la variation du grain du bois, témoin des subtils raffinements apportés par la nature, qui rehausse naturellement son aspect. L'ensemble table rectangulaire et quatre chaises d'un confort remarquable est disponible naturel, légèrement blanchi ou fini acajou, et peut trouver complément dans un magnifique buffet avec porte vitrée et éclairage. Le buffet, 769.95\$, et les chaises à bras sont vendus séparément.

Cour. 1 629⁹⁵

1496.

CONDITIONS GÉNÉRALES: Sujet à l'approbation du service du crédit. Achat minimal exigé de 300\$. Aucun dépôt à effectuer, à l'exception des taxes de vente. Réglez le solde en octobre 1992, sans intérêt ni aucuns frais. Applicable sur l'ensemble de la marchandise, à l'exception des items actuellement en liquidation.

réglez le solde en

OCTOBRE '92

ients
ne
ME
DE
b.
e site
RDABLE
le qualité, muni, dans la section
mandé à température contrôlée,
s. Pour ce qui est de la section
le rangement. Des années sans
sieur.
ruble
n

DIS-MOI CE QUE TU CHERCHES...

Le vrai

Père Noël

Venez réveiller le Père Noël,
samedi le 9 novembre
à 10 h 30 dans le Mail Est
de Place Laurier.

Des cadeaux
gratuits
du Père Noël
et des ballons
à tous les enfants
qui viendront
le visiter.



UNE PHOTO AVEC LE PÈRE NOËL

UNE MONTRE DE NOËL

DES CANNES EN BONBON

UN LIVRE À COLORIER DE DONALD

UN CORNET SIMPLE LAURA SECORD

Les personnages préférés
des enfants, Les Simpson,
Daffy, Bugs Bunny, Gros Minet
et Titi seront de la fête.

PLACE 
LAURIER
PLACE AUX IDÉES

LA BAIE, SPORTS EXPERTS, SEARS, WISE, ZELLERS ET PLUS DE 350 BOUTIQUES ET RESTAURANTS DONT LA HALTE BOUFFE AU 3E ÉTAGE

Les
200
premiers enfants
qui visiteront
le Père Noël
recevront un
toutou de



Daffy,



Gros Minet



ou Titi

(Valeur approx.
de 16 \$ chacun.)

Meme: la conduite du ministère de la Santé sera scrutée

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Santé Benoit Bouchard a annoncé une vérification indépendante de la façon dont son ministère s'est occupé de la controverse au sujet de l'implant mammaire Meme.

C'est à la firme torontoise Peat Marwick que le ministre a confié la mission d'établir si son ministère a respecté les procédures administratives prévues au sujet de la prothèse mammaire afin, a-t-il dit en Chambre, de « dissiper tout soupçon au sujet des actions du ministère ».

M. Bouchard venait d'admettre qu'une vérification interne avait décelé certaines irrégularités mineures dans l'application des règlements. Il appert que les manufacturiers de la prothèse Meme ont modifié la forme de leur produit après son entrée sur le marché canadien en 1981, sans en aviser le ministère de la Santé. Le ministère n'a pas non plus été informé de modifications aux titres de propriété de l'entreprise et aux noms du produit.

Mais des notes préparées pour le ministre par la sous-ministre de la Santé Margaret Catley-Carlson montrent que de l'avis du manufacturier, il n'y avait eu aucun changement aux matériaux employés dans la prothèse Meme et qu'il était vraisemblable que les modifications de forme ne posaient pas de risque supplémentaire pour la santé.

« À la lumière de l'information dont nous disposons à ce jour, il n'y a pas plus de risque aujourd'hui qu'il n'y en avait hier », a insisté le ministre Bouchard.

Il a aussi fait savoir que le ministre ferait enquête auprès des Canadiennes ayant reçu des implants mammaires, pour en savoir plus long sur leur expérience avec les prothèses.

Depuis la parution d'une étude américaine, la prothèse Meme, portée actuellement par plus de 17 000 Canadiennes, est soupçonnée d'être cancérogène et a été retirée du marché.

Étude contradictoire
Une nouvelle étude a cependant révélé qu'il n'existe aucune preuve scientifique que les prothèses mammaires accroissent le risque de cancer du sein. Celle-ci n'inclut cependant pas les femmes ayant reçu la controversée prothèse Meme, retirée du marché mondial en avril par son manufacturier américain, la compagnie Bristol-Myers Squibb.

L'entreprise a pris cette mesure parce qu'on craignait que le revêtement de mousse de polyuréthane de l'implant ne se désagrège et libère des substances cancérogènes dans l'organisme. Quelque 17 000 Canadiennes, et 100 000 Américaines ont reçu un implant Meme.

L'étude albertaine, qu'on croit être la première du genre, inclut toutes les femmes de la province ayant reçu un implant mammaire entre 1974 et 1986.

LATULIPPE EN MESURE DE VOUS FAIRE ÉCONOMISER DES DOLLARS \$

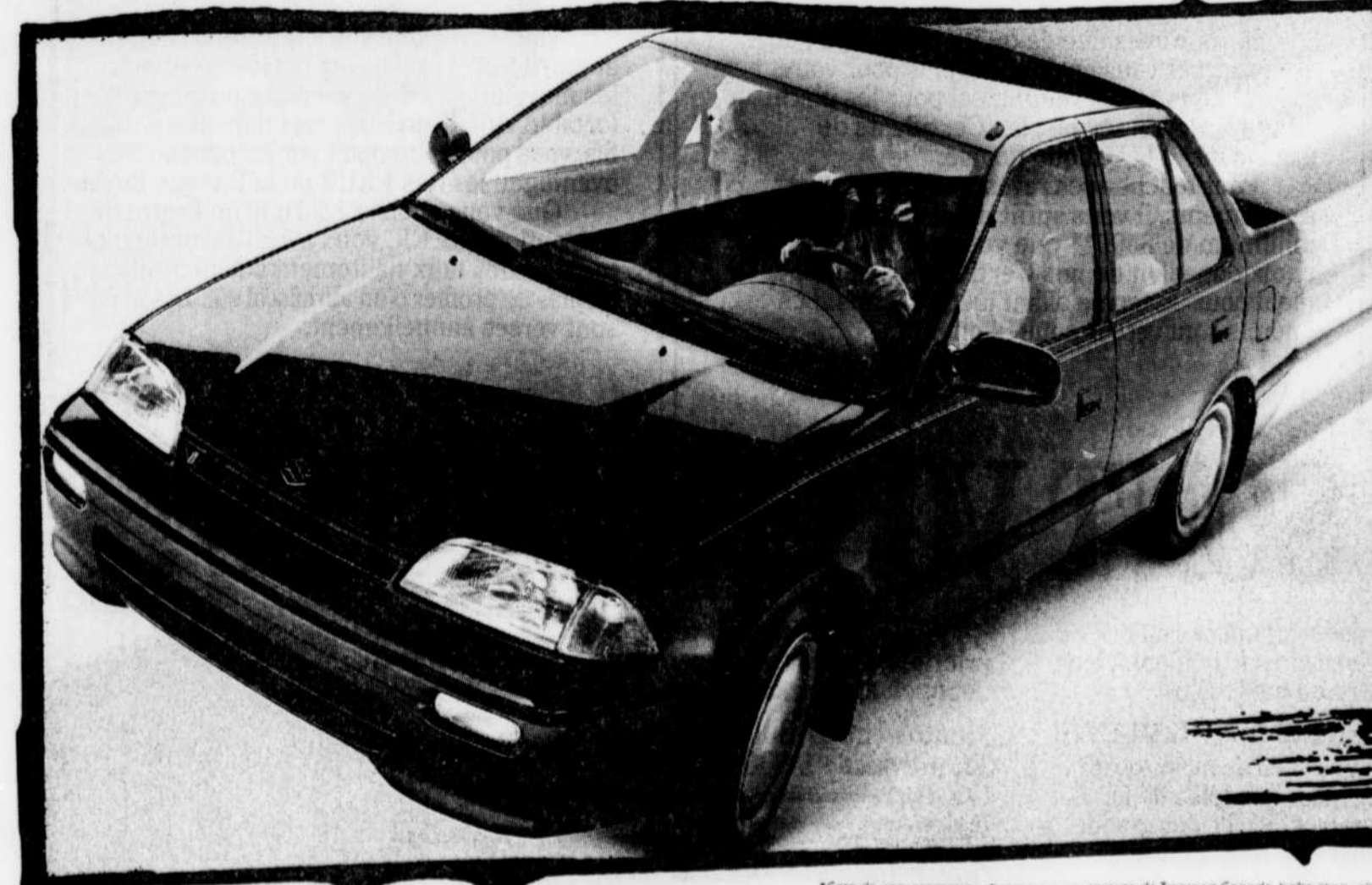
JEANS DE TRAVAIL Fabriqués au Canada Big Bill 24 ⁹⁵ \$ à GWG 39 ⁹⁵ \$	CHEMISES À CARREAUX Flanelle, différents motifs et couleurs, doublées, piquées 29 ⁵⁰ \$ à 54 ⁹⁵ \$	CHEMISES DE FLANELLE à carreaux, très confortables, creoretrocs 12 ⁵⁰ \$ à 43 ⁹⁵ \$ Fabriquées au Québec	SOUDEUR VÊTEMENTS DE TRAVAIL Big Bill Couleur marine 26 ⁵⁰ \$ CHEMISES 26 ⁵⁰ \$ PANTALONS 26 ⁵⁰ \$ 100% COTON	PANTALONS DE TRAVAIL Doublés de flanelle ou nylon piqué Marine ou gris 42 ⁵⁰ \$ à 45 ⁹⁵ \$	COMBI-NAISONS Salopettes de travail coton polyester Vert ou bleu 26 ⁹⁵ \$, 34 ⁹⁵ \$ DOUBLÉES 74 ⁹⁵ \$
VESTE SANS MANCHES Plusieurs modèles 19 ⁵⁰ \$ à 44 ⁹⁵ \$	PANTALONS GENRE HYDRO Robustes Toile verte Doublure de laine et polyester 50/50 45 ⁹⁵ \$	PARKAS HYDRO Coutil kaki, doublés simili-fourrure 58 ⁵⁰ \$ à 98 ⁹⁵ \$	Sous-vêtements STANFIELD'S (NOUVEAU) GENRE PENMAN S "71-95" CAMISOLE 22 ⁵⁰ \$ CALEÇON 22 ⁵⁰ \$ COMBINAISON 42 ⁹⁵ \$	COUPE-VENT "Bomber" Nylon Doublure piquée 45\$ à 139 ⁹⁵ \$ Idéal pour livreur	DOUBLURE POUR CASQUE DE SÉCURITÉ 4 ⁹⁵ \$ à 18 ⁵⁰ \$ MITAINES DE CUIR Doublées de mitaine de laine 17 ⁹⁵ \$
GARANTIS SOUS ZÉRO CONFORTIONNÉS POUR LE TRAVAIL À L'EXTÉRIEUR UNIQUES AU QUÉBEC FAMEUX HABITS HYDRO Toile de canevas kaki, à toute épreuve 94 ⁵⁰ \$ à 350\$	COUPE-VENT KWAY 100% NYLON IMPERMÉABLE 48 ⁵⁰ \$ à 124 ⁹⁵ \$	SALOPETTES ISOLANTES Modèle en nylon noir ou en toile extra-résistante. Confort-chaleur. 58 ⁵⁰ \$ à 124 ⁹⁵ \$	HABITS DE MOTONEIGE 2 pièces Nylon résistant aux intempéries. Doublure anti-gel, ploué 115\$ à 339 ⁹⁵ \$ GARANTIS SOUS ZÉRO	GANTS 125\$ la paire 12 paires pour 12\$ BAS LAINE GRIS 2 ⁹⁵ \$ à 14 ⁹⁵ \$	PARKAS ARCTIQUE DUVET et PLUME 65/35 Extra-légers Extra-chauds 329 ⁹⁵ \$ à 529 ⁹⁵ \$
COUVRE-CHAUSSURES 4 boucles 32 ⁹⁵ \$ à 54 ⁹⁵ \$	CLAQUES ROBUSTES "ACTON" (avec languette) 24 ⁹⁵ \$	BOTTES DOUBLÉES DE SÉCURITÉ Feutre amovible 52 ⁹⁵ \$ à 129 ⁹⁵ \$	BOTTES Hauts en cuir, doublées de feutre amovible 49 ⁹⁵ \$	BAS CHAUFFANTS À PILES Ultra-Sox 29 ⁹⁵ \$ 32 ⁹⁵ \$	MUK-LUK Blanc ou noir 39 ⁹⁵ \$ Sur base importée 6 à 12 39 ⁹⁵ \$ à 279 ⁹⁵ \$

TOUS LES PRIX INCLUENT LES TAXES.

MAGASIN LATULIPPE
637, RUE ST-VALLIER OUEST, QUÉBEC

CONCOURS
Jeep YJ '89
LAURIER

PENSEZ PUISSANCE, PENSEZ 16 SOUPAPES.



La nouvelle Swift berline, 16 soupapes, 1,6 litre, de Suzuki. Pour les gens qui ont quelque chose sous le chapeau, et qui veulent retrouver la même chose, sous le capot. 92 CV qui permettent à une famille de filer intelligemment d'un point A à un point B. Avec un minimum d'arrêts aux stations d'essence. La cote de consommation d'essence de la Swift berline n'est que de 5,6 L/100 km (50 mpg)*. Sa suspension est du calibre des européennes haut de gamme. Elle est fiable, robuste et précise. Et contrairement à la route, sans surprises.

*Garantie de 3 ans, 80 000 kilomètres, d'un pare-chocs à l'autre. Sans franchise. Entièrement transférable.

Servodirection et servofreins viennent en équipement standard sur la Swift berline GL et GLX. Son confort intérieur aussi. L'espace de son coffre arrière également. Il est évident que la Swift a été « pensée » d'un bout à l'autre. Le dispositif de verrouillage automatique pour les enfants des portes arrière et les freins à disque à l'avant ne sont que deux exemples de ce que nous appelons l'intelligence Suzuki. Alors si vous recherchez une nouvelle approche de la voiture familiale, la Swift berline vous offre la puissance de l'intelligence.

SWIFT, 16 SOUPAPES MOINS DE 11 000\$**



ÇA TOURNE BIEN

- | | | | | | | | |
|--|--|---|--|---|---|--|--|
| Acadia Suzuki
4480-1 ^{ère} avenue,
Charlesbourg
623-9861 | Royal Suzuki
6345, boul. Hamel,
Ancienne Lorette
872-0005 | Suzuki Auto R.C.
688, boul. Du Rivage,
Rimouski
723-2233 | Paquet Suzuki
3580, boul. de la Rive Sud,
Lévis (St-David)
838-3838 | Sept-Îles Suzuki
1440, boul. Laure,
Sept-Îles
962-0707 | Bonaventure Suzuki
231, Port Royal,
Bonaventure
534-2153 | Cabano Suzuki
107 route 185 nord,
Cabano
854-0399 | Place Suzuki Automobiles
13 de la Lumière
Baie St-Paul
435-6470 |
|--|--|---|--|---|---|--|--|

*Cote de consommation d'essence sur autoroute de Transport Canada, boîte manuelle
**Préparation, transport, TPS et autres taxes en sus. *Voir votre concessionnaire pour les détails

Élagage des préalables requis en cours

35 000 élèves auront accès plus facilement aux cégeps

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science Lucienne Robillard vient de donner le feu vert au grand nettoyage des cours préalables exigés par les cégeps pour donner accès aux finissants du secondaire à de nombreux programmes d'études collégiales.

adjoint à l'enseignement collégial, lors de la journée de rencontre cégep-secondaire, au Québec-Hilton, ces préalables touchaient surtout les cours de mathématiques, de physique et de chimie.

En ce qui concerne les cours de mathématiques avancées (maths 536), il est apparu que les exigences pédagogiques de la plupart des programmes du secteur général (5 sur 6) et 48 programmes du secteur professionnel ne nécessitaient pas le maintien de préalables.

préalables exigés pour accéder aux études collégiales étaient dénoncées depuis une dizaine d'années.

Ces exigences obligeaient les élèves du secondaire de faire un choix beaucoup trop tôt. Elles conduisaient souvent à un cul-de-sac dans le cheminement scolaire de l'élève.

Dans un avis conjoint, en 1989, le Conseil supérieur de l'Éducation et le Conseil des collèges dénonçaient cette pratique.

Ces deux organismes déclaraient alors qu'il fallait réduire le

nombre de programmes du collégial qui exigent que l'élève ait suivi et réussi au secondaire les cours les plus avancés en mathématiques et en sciences de la nature.

« Il importe donc, disaient les deux organismes, de revoir le système des préalables pour qu'il n'entraîne pas une orientation prématurée des élèves du secondaire, qu'il ne constitue pas la « voie royale » d'accès aux études collégiales et qu'il ne crée pas des culs-de-sac dans le cheminement scolaire de l'élève.

Le professionnel boudé au cégep

MONTREAL (PC) — La formation professionnelle au cégep est dévalorisée, les inscriptions sont en chute libre depuis 1984 et les professeurs ont un besoin urgent de perfectionnement, a expliqué, hier, Michel Duffy, président de la Fédération autonome du collégial (FAC), qui regroupe 15 syndicats d'enseignants de cégeps répartis à travers la province.

important. « Au début des années 1980, on a beaucoup parlé du virage technologique.

Lorsque les cégeps ont été créés dans la foulée du rapport Parent, le secteur professionnel devait, en principe, regrouper 65 % des étudiants. Mais aujourd'hui, c'est le contraire ou presque qui s'est produit : à peine 45 % des étudiants sont inscrits au secteur professionnel et 55 %, au général.

Bizou vous propose une éblouissante collection de bagues en argent véritable, dans une grande variété de styles. A un prix très abordable: entre 10 et 15 \$!

BIZOU

VOS DOIGTS FAITES BRILLER

LE SOLEIL

Dans un premier temps, cet élagage des préalables permettra à quelque 35 000 élèves du secondaire d'entrer au cégep l'an prochain sans autre condition que d'avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires (DES). Auparavant, à peine 27 000 d'entre eux pouvaient le faire.

Comme le déclarait hier, M. Jacques Lanoux, sous-ministre

Plus de **3 000** points offerts cette semaine dans **LE SOLEIL**

Si vous êtes membre du Club, entrez le code suivant: **71118470**

Sinon, composez sans frais, le **1-800-563-8688**

CLUB Multi-points

Et pourtant, a souligné M. Duffy, la formation professionnelle, c'est **LES ANNONCES CLASSÉES DE SOLEIL DE L'ARGENT**

SONNANT 617-3311

LE SOLEIL IL BRILLE POUR TOUT LE MONDE

PRIORITÉ LIBERTÉ

Le compte Placement Royal **6.82%**

Le taux indiqué s'applique sur la partie du solde de \$100,000 et plus.

Vous voulez être libre de disposer de votre argent quand bon vous semble tout en profitant de taux d'intérêt plus élevés que dans un compte ordinaire? Le compte Placement Royal** est en plein ce qu'il vous faut.

Avec le compte Placement Royal, plus votre solde est élevé, plus votre taux grimpe. Pour voir vos épargnes monter, placez-y un minimum de \$5,000**. Et vous avez toujours l'entière liberté de retirer vos épargnes, en tout ou en partie, au moment de votre choix. De plus, vos intérêts sont calculés quotidiennement, versés mensuellement, afin que vous obteniez vraiment un rendement hors pair.

PRIORITÉ PERFORMANCE

Les Certificats de placement **9.50%**

7 ans

Si vous avez décidé qu'il était temps que vos épargnes vous en donnent plus pour votre argent, nous avons l'outil idéal pour les placements à moyen terme : les Certificats de placement* à la Banque Royale.

Pour toucher des revenus d'intérêt plus performants, il vous suffit de disposer d'un minimum de \$500** que vous placez à votre choix dans l'un de nos Certificats de placement pour un terme allant jusqu'à 7 ans. Les intérêts sont versés annuellement.

PRIORITÉ AVENIR

Le Dépôt REER **9.00%**

5 ans

Dépôt à terme de retraite sans privilège de retrait.

Vous savez que votre retraite se bâtit dès aujourd'hui et vous avez décidé de prendre les moyens pour vous préparer un avenir confortable. Afin d'atteindre rapidement vos objectifs, vous pouvez compter sur les options très avantageuses des REER de la Banque Royale.

Que vous choisissiez l'une ou l'autre de nos options REER, vous avez l'assurance de toucher des taux hautement concurrentiels, en plus de profiter d'un abri fiscal sûr. Les intérêts sont versés annuellement.

QUELLES SONT VOS PRIORITÉS?

Que vous optiez pour la liberté, la performance ou l'avenir, vous voulez que vos épargnes fructifient à leur meilleur et qu'elles soient entre bonnes mains.

SÉCURITÉ GARANTIE, RENDEMENT GARANTI. Avec la Banque Royale vous obtenez rien de moins qu'un des meilleurs rendements qui soient, en plus de la sécurité la plus complète. Ça prenait bien la plus grande banque au pays pour vous offrir une telle garantie.

Alliez efficacement rendement et sécurité à vos priorités; venez rencontrer un de nos spécialistes en dépôt ou appelez-nous sans frais.

Montréal : 987-8000
En province : 1-800-363-3967

Les taux d'intérêt mentionnés sont annuels et en vigueur en date du 1er novembre 1991.

* Marque déposée de la Banque Royale du Canada.
** Offerts par la Société d'hypothèques de la Banque Royale et garantis par la Banque Royale du Canada.
*** Sans limite mensuelle.

Regrouper ses épargnes à la Banque Royale, c'est payant! Parlez-en à nos spécialistes.



BANQUE ROYALE

Les services bancaires les mieux pensés au pays

1991
MOIS de la QUALITÉ AU CANADA

AVENTURE

ELECTRONIQUE

Le Futur c'est Aventure...

GRATUIT
500\$

Avec tout achat de 250\$ et plus
EN LOCATION DE FILMS VIDÉO
Limite de 4 films par semaine pendant un an

HALTE GARDERIE GRATUITE

2 à 8 ans. Ouvert du lundi au samedi inclusivement

La Super Vente des 6 JOURS

CETTE SEMAINE
du 4 au 9 novembre 91
Hâtez-vous! Quantités limitées

Le Club AVENTURE ELECTRONIQUE
Carte de membre

Accumulez vos points et profitez d'escomptes substantiels.

LES POINTS CORRESPONDENT AU PRIX DE L'APPAREIL, SANS LES TAXES

17 MILLIONS D'INVENTAIRE

NE PAYEZ RIEN AVANT MAI '92

AUCUN DÉPÔT, AUCUN PAIEMENT, AUCUN INTÉRÊT

SUR ARTICLES PRÉSELÉCTIONNÉS SEULEMENT. SUJET À L'APPROBATION DU CRÉDIT.

CRÉDIT INSTANTANÉ JUSQU'À 3000\$

SONY RABAIS DE **200\$**

GAMESCOPE 8mm ZOOM 6X/4 LUX

MALLETTE SOUPLE GRATUITE
VALEUR DE: 100\$

599\$

CCD-F33
Quantité limitée

SANYO RABAIS DE **50\$**

GAMESCOPE 8mm ZOOM 8x / 3 LUX

Rég.: 799.00

749\$

MALLETTE SOUPLE GRATUITE
VALEUR DE: 100\$

- Mise au point automatique
- Compensateur d'équilibrage du biseau
- Tête d'affichage flottante

SONY RABAIS DE **100\$**

GAMESCOPE 8mm ZOOM 8X/4 LUX

CCDTR6

899\$

Rég.: 999.00

- Analyseur d'image CCD
- Format compact
- Fonds de noir
- Niveau de blanc automatique
- Mise au point automatique ou manuelle

MALLETTE SOUPLE GRATUITE
VALEUR DE: 100\$

899\$

Panasonic RABAIS DE **100\$**

GAMESCOPE COMPACT VHS-C 2 LUX/ZOOM 6x

MALLETTE SOUPLE GRATUITE
VALEUR DE: 100\$

899\$

Rég.: 999.00

TÊTE D'EFFACEMENT FLOTTANTE

RCA RABAIS DE **70\$**

14" AFFICHAGE A L'ECRAN

COLORTRAK

279\$

Rég.: 349.00

Emerson RABAIS DE **100\$**

20" STEREO

TÉLÉVISEUR

349\$

Rég.: 449.00

MITSUBISHI RABAIS DE **100\$**

21" STEREO

TÉLÉVISEUR

449\$

Rég.: 549.00

RABAIS DE 500\$

LES PLUS GRANDES MARQUES:
RCA • HITACHI
PIONEER
MITSUBISHI • SONY

SUR TOUS NOS ÉCRANS GÉANTS EN MAGASIN À PRIX RÉGULIERS

FISHER RABAIS DE **30\$**

299\$

Rég.: 329.00

AFFICHAGE EN FRANÇAIS

MITSUBISHI RABAIS DE **37\$**

379\$

MAGNETOSCOPE 4 TÊTES

HITACHI RABAIS DE **30\$**

499\$

Rég.: 529.00

MENU FRANÇAIS ANGLAIS/ESPAGNOLE
HI-FI STÉRÉO 4 TÊTES-DA

KENWOOD

SYSTÈME HI-FI avec TÉLÉCOMMANDE

699\$

TOTAL 200 WATTS

699\$

AMPLI-SYNTONISATEUR
• Egalisateur graphique électronique à 7 gammes
• 20 préégaux FM/AM

ENCEINTES ACOUSTIQUES
• Système "bass-reflex"
• 3 voies

DOUBLE PLATINE
• Inversion automatique
• Dolby® B
• Copie à haute vitesse

Lecteur laser et meuble optionnels

TOSHIBA RABAIS DE **50\$**

399\$

Rég.: 449.00

MIDI-SYSTÈME avec LECTEUR LASER

SONY RABAIS DE **50\$**

179\$

Rég.: 229.00

LECTEUR LASER

CONCEPT NOVATEUR La Plus Grande Surface d'Électronique au Québec!

QUÉBEC 628-5500

Centre Commercial
Place Lebourgneuf



50 BOUTIQUES AU QUÉBEC

Le No 1 En Électronique

- Galeries de la Capitale
- Galeries Chagnon
- Place Fleur de Lys
- Place Laurier
- Place du Royaume - Chicoutimi

ÉDITORIAL

La comédie canadienne en action

La *commedia dell'arte* se porte à merveille au Canada. Claude Castonguay, pourtant honnête homme au sens classique de l'expression, reçoit l'insulte suprême de se présenter devant des chaises vides, dans un Manitoba toujours obstiné dans son refus de reconnaître la réalité québécoise.

Ses collègues députés et sénateurs membres du comité qui doit préparer la réponse des Canadiens aux plus récentes offres fédérales réentendent les sornettes traditionnelles sur les Québécois qui se sentent supérieurs aux autres. Au moins quelqu'un aura eu l'intelligence d'annuler l'escalade de Sault Sainte-Marie.

Gil Rémillard, de son côté, reprend le rôle du dur-à-cuire. Il retourne Ottawa à sa table à dessin constitutionnelle au lendemain d'une apparition en douceur de son chef Robert Bourassa à Toronto.

Les efforts pour contrôler les dommages, à Québec, ont tourné à vide. Les médias anglophones ont sauté sur une nouvelle en or qui en réalité n'apportait qu'une maigre nuance aux réactions initiales du premier ministre.

De sorte que Bob Rae, à Queen's Park, s'arrache les cheveux pour s'assurer d'être bien éveillé. Ce qu'il a vu à la télévision ne correspond pas à ce que son ami Bourassa lui disait la veille.

Que se passe-t-il donc, pour que survienne un pareil déraillement politique? Après tout, on s'attendrait à ce qu'un pays à qui il ne reste que quelques mois pour déterminer son avenir politique agisse avec plus de sérieux.

En réalité, le processus de négociation vient de prouver son inefficacité. Ceux qui croyaient que le fait de consulter tout un chacun dans les sous-sols d'église assurerait un choix démocratique se sont gourés.

Les Canadiens en mal de dévouement ont eu droit à leur Commission Spicer et à toutes les initiatives provinciales imaginables. Mais il faut savoir mettre fin au cirque quand la foule cesse de rire.

Que la Commission Castonguay-Dobbie rentre dans ses terres et explique vite au gouvernement pourquoi il doit ravalier ses dernières offres et ce qu'il doit préparer pour se sortir de l'impasse.

Après tout, la crise canadienne n'est pas née en Saskatchewan ou sur l'île de Baffin. Elle origine de l'exclusion du Québec. Elle se résoudra par la satisfaction de ses demandes. Autrement, comme l'a dit M. Rémillard aux journalistes anglophones, dans un cas de *take it or leave it*, Québec n'hésitera pas. Il ne signera pas.

La surprise provoquée par l'intervention du ministre québécois responsable du dossier constitutionnel devrait au moins réveiller ses vis-à-vis fédéraux. Les Québécois ont déjà rejeté les premières offres à leur face même, sans l'aide d'aucune commission d'enquête.

Le ministre a haussé le ton pour qu'Ottawa mette sur la table, à court terme, une deuxième proposition globale. Le ministre Benoît Bouchard ne veut rien entendre, ce qui laisse présager que le porte-flambeau du Québec dans le cabinet conservateur aura bientôt de nouveaux états d'âmes à étaler sur la place publique. Sérieux, tout cela?

RAYMOND GIROUX

Bloc-notes

Pagé recule

Ouf! On l'a échappé belle... Le ministre de l'Éducation, M. Michel Pagé, a saisi le message du milieu scolaire et des parents et prépare sa retraite en ce qui concerne le report de l'âge d'entrée à l'école. Rien ne justifiait qu'on pénalise ainsi l'ensemble des écoliers québécois.

Déjà, le Québec maintient un système aberrant où l'âge limite pour l'entrée à l'école est fixé au 30 septembre plutôt qu'au 31 décembre, la date généralement retenue ailleurs. Un certain nombre d'enfants, nés entre le début d'octobre et la fin de décembre, vit chaque année cette absence de concordance avec le calendrier civil : ils sont, par exemple, toujours jumelés avec les écoliers du niveau supérieur, auquel on leur a refusé l'accès, quand vient le temps de faire du sport scolaire.

En fait, les études du service de recherche et développement du ministère de l'Éducation arrivent à des conclusions contraires à celles que développait le ministre pour justifier sa proposition de retarder l'âge d'admission à l'école pour contrer le décrochage scolaire : il n'y a aucune relation entre une entrée précoce à l'école et le décrochage.

...« Au secondaire, ces différences de quelques mois n'ont plus d'effet significatif (...). Les élèves qui, à cause d'une admission précoce à l'école sont plus nombreux à contracter du retard scolaire s'avèrent également plus nombreux à persévérer en dépit de ce retard. En bout de ligne, la probabilité d'accéder au diplôme secondaire se révèle indépendante du mois de naissance. »

L'étude indique donc que les plus jeunes ont plus de difficultés à démarrer mais qu'ils s'accrochent, quitte à doubler une année, et qu'ils terminent leurs études.

Comme il y aura toujours un groupe d'enfants plus jeunes au moment de l'entrée à l'école, il serait plus judicieux de prévoir des mesures spéciales pour les soutenir pendant les quatre premiers mois de classe qui correspondent à la période cruciale de l'apprentissage de la lecture. On préviendrait peut-être le redoublement de classe sans avoir à retarder tout le monde d'un an.

Bien des petits Québécois ont une grosse marche à monter durant ces quatre mois : si les parents ne leur ont pas appris l'alphabet, certains partent parfois de bien loin avec la mission de savoir lire et compter en décembre! L'école à doses massives peut en décourager plus d'un...

MARIE CAQUETTE

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:
PIERRE DES MARAIS IIPrésident et Éditeur:
ROBERT NORMANDÉditeur adjoint et rédacteur en chef
et directeur de l'édition:
J.-JACQUES SAMSONDirecteur de l'information:
DENIS ANGERSVice-président exécutif:
DENIS CLICHE

BERTHIO

Bourassa et le trait de Mark Twain

Ily a longtemps que le premier ministre Bourassa ne lit plus d'ouvrages de fiction. À part les journaux et les magazines, qu'il consomme à la tonne, ses lectures favorites sont les biographies des grands hommes politiques.

Je ne sais pas s'il a lu l'humoriste américain Mark Twain (1835-1910) dans sa jeunesse, l'auteur de *Tom Sawyer* et *Huckleberry Finn*. On ne le lisait pas tellement dans nos collèges classiques, mais l'ancien ministre Claude Morin a établi, mardi, en commission parlementaire, un très intéressant parallèle entre M. Bourassa et le héros d'un conte moins connu de Twain, intitulé *Un Roman du Moyen-Âge*.

C'est l'histoire du vieux seigneur de Klugenstein, qui déguise sa fille en garçon pour qu'elle monte sur le trône du Brandebourg à la place de sa cousine, dans l'Allemagne du XIIIe siècle.

Jusqu'à là, ça n'a rien à voir avec le premier ministre. Sauf qu'à un moment donné, cette supercherie place la fille du seigneur dans une situation à ce point inextricable que Twain a tiré un trait au beau milieu de la page, avec la note suivante adressée au lecteur:

« On ne trouvera pas ici, ni ailleurs, la suite de ce palpitant et dramatique récit, pas plus aujourd'hui que jamais. »

« La vérité est que j'ai placé mon héros dans une situation si particulièrement dramatique que je ne vois nul moyen de le faire s'en sortir. Et d'ailleurs je me lave les mains de toute l'affaire. C'est à cette personne de trouver la façon de s'en tirer, ou bien d'y rester. Je pensais d'abord pouvoir dénouer aisément cette petite difficulté, mais j'ai changé d'avis. »

Selon Claude Morin, M. Bourassa se retrouvera bientôt, et par sa propre faute, dans une position aussi intenable, coincé

Michel
DAVID

entre des offres fédérales qui seront indéfendables et la seule alternative possible: la souveraineté.

La seule fois où M. Bourassa a envisagé ouvertement - mais avec les précautions d'usage - la possibilité d'un cul-de-sac de ce genre, c'est dans un entretien privé avec son biographe Michel Vastel, l'été dernier.

« Je pense que si les offres ne sont pas crédibles - et là il reste à définir ce que cela veut dire - à ce moment-là, ça place le gouvernement dans une situation extrêmement délicate. Faut-il faire une distinction entre crédible et suffisant? Je crois que si c'est jugé non crédible, c'est difficile pour moi de les accepter », lui confiait-il.

Et alors? « À ce moment-là, il ne reste pas beaucoup de choix ». D'accord, mais quel choix reste-t-il? M. Bourassa n'a pas voulu le dire explicitement, mais il a exclu qu'il puisse tirer lui-même le trait en prenant sa retraite. « Ça ne serait pas caractéristique d'un gars qui prend des risques avec sa santé pour des raisons d'État de jouer à Ponce Pilate à un moment crucial pour l'avenir de sa population ».

Il a fallu seulement huit pages à Twain pour acculer son héros au pied du mur. Le premier ministre n'a pas tellement plus de temps devant lui. Les sondages CBC-Globe and Mail et Angus Reid-LE

SOLEIL publiés cette semaine indiquent que les propositions d'Ottawa piquent du nez à la vitesse grand V, au Québec comme dans le reste du Canada.

Dans l'entourage de M. Bourassa, on pense que le ministre Gil Rémillard a réagi sur le coup de l'émotion, mardi, en les déclarant carrément inacceptables. Cette fois, il n'était pas en mission commandée. Il est vrai que M. Rémillard est sorti furieux de sa confrontation avec Claude Morin, qui a comparé l'attitude du gouvernement au silence des agneaux, qui se laissent docilement conduire à l'abattoir.

La télévision a très bien capté son visage crispé par la colère pendant l'intervention de M. Morin. Pendant ce temps, dans la partie de la salle réservée aux spectateurs, deux députés identifiés à l'aile ultra-nationaliste du PLQ, Jean-Guy Lemieux (Vainier) et Georges Farrah (Iles-de-la-Madeleine), échangeaient des clin d'oeil.

N'empêche que M. Rémillard était probablement sincère. Comme l'était le député de Laval-des-Rapides, Guy Bélanger, quand il a parlé d'un « piège à cons ». Leur seul tort à tous les deux a été de dire clairement ce qu'ils pensaient, chose que M. Bourassa a appris à ne jamais faire.

Le premier ministre peut accuser qui il voudra de ne pas avoir le sens des nuances et multiplier lui-même les sophismes, il n'y a rien de commun entre le rejet global de M. Rémillard et les réserves qu'il avait lui-même exprimées sur le seul libellé de la proposition concernant l'union économique.

Mark Twain et Robert Bourassa ont en commun l'humour et l'imagination. Mais là s'arrête la comparaison. Quand Twain a vu que son héros était coincé, il a tiré un trait et il est passé à un autre conte. Ce n'est pas le genre de M. Bourassa. Je parierais qu'il va plutôt essayer de s'en tirer avec un pointillé.

Mot à mot

Une invitation aux autochtones du Québec

par Fernand DAOUST, Lorraine PAGÉ, Jacques PROULX et Gérald LAROSE

C'est la première fois que nous prenons l'initiative de communiquer avec vous. Aussi, voudrions-nous que vous receviez ce geste, d'abord comme une marque d'amitié. Également nous souhaitons qu'il soit le premier pas d'une démarche pour construire sur une base stable des rapports pleinement respectueux des nations autochtones et du peuple québécois.

Le 23 octobre dernier, nous avions l'immense plaisir de rencontrer et de débattre avec le chef des Premières nations du Canada, M. Ovide Mercredi. Il a surtout été question des enjeux pour les Premières nations et pour le peuple du Québec de la présente crise constitutionnelle.

À l'évidence, ces enjeux sont complexes pour nous tous. Plusieurs conviennent que les aspirations et des nations autochtones et de la nation québécoise convergent et ont beaucoup en commun. Le chef Mercredi en a convenu.

Aussi a-t-il précisé qu'il nous fallait débattre ensemble de ces enjeux avec les Premières nations ici au Québec. En fait, il s'agit de profiter de la présente conjoncture constitutionnelle pour tenter de contribuer au règlement des problèmes et des uns et des autres.

Tres précisément, il a été question de la mise en place d'un forum paritaire réunissant des représentants et représentants des nations autochtones et forces vives du Québec pour scénariser, de façon concrète, les rapports qui devront exister entre les nations autochtones et le peuple québécois dans le cadre d'un Québec souverain.

Depuis que l'idée a été lancée, nous nous sommes réunis avec d'autres porte-parole d'organismes pour la préciser davantage. Et tout de suite, nous souhaitons vous la soumettre pour que nous puissions ultérieurement, ensemble, la compléter et l'opérationnaliser (sic).

La proposition est la suivante: -- réunir autour d'une table 15 porte-parole des nations autochtones et 15 porte-parole crédibles des divers secteurs d'activités de

la société québécoise (mouvement syndical, églises, défense des droits, monde des affaires, organismes politiques, etc.) dont les organisations respectives acceptent de travailler dans le cadre de la problématique inhérente au processus proposé;

-- débattre et convenir d'un projet concret de rapport entre les nations autochtones et québécoise.

La processus en lui-même porte plusieurs objectifs:

1 -- favoriser des échanges structurés et soutenus sur, d'une part, les enjeux de la souveraineté du Québec pour les Québécoises et Québécois et, d'autre part, les conceptions des autochtones relativement à la nature et aux modes de reconnaissance de leurs droits;

2 -- répondre de façon concrète et précise aux questions que posent la reconnaissance et l'exercice des droits des autochtones dans un Québec souverain;

3 -- développer une plus grande convergence et complexité entre le peuple québécois et les nations autochtones dans la poursuite de leurs objectifs similaires;

4 -- convenir, si possible, d'une déclaration commune à être dé-

battue et approuvée par toutes les parties.

Le projet que nous esquissons suppose une volonté commune de planifier un avenir respectueux de tous et de toutes. Il suppose également un désir de clarifier le plus possible les enjeux et une volonté de travailler à l'aménagement d'un espace physique, social et politique qui favorise le progrès de nos peuples.

Par la présente, nous exprimons notre vif désir de vous voir participer à l'élaboration de ce processus unique historique et porteur d'avenir pour tous. Il ne peut que marquer nos trajectoires respectives.

Si l'acceptation de participer à l'élaboration de ce processus est largement partagée par les nations autochtones, nous arrêtons rapidement ensemble un protocole de fonctionnement pour que nous amorçons nos travaux communs dans les plus brefs délais.

M. Daoust est président de la FTQ, Madame Pagé est présidente de la CEQ, M. Proulx est président de l'UPA et M. Larose est président de la CSN.

LES IDÉES DU JOUR

La monarchie, sujet de désunion



par
Harvey
SCHACHTER

Kingston

Cher Raymond,

Le prince et la princesse de Galles ont visité Kingston la semaine dernière et ont donné un coup de fouet à la ville. Bien que, ironiquement, ce jour-là, le seul drapeau sur la rue King dans le centre fut celui qui montre la fleur de lis, la fervente monarchiste de Kingston était royalement et loyalement exprimée.

Les citoyens sont venus en masse pour voir et pour photographier le futur roi et avec un peu de chance bavarder avec lui et sa femme charismatique.

Avant leur arrivée, je suis allé me promener jusqu'au parc de la Confédération pour voir l'impor-

tance de la foule et je demeurai stupéfié devant ce très grand intérêt envers la monarchie manifesté pendant toute la journée. Les gens venaient souvent des quartiers les plus inattendus.

Dans une certaine mesure, c'étaient seulement des gens qui participaient à un spectacle public que les médias avaient exalté et qui espéraient pouvoir entrevoir deux célébrités. Certaines gens ont assisté au spectacle simplement parce que c'était un événement. Mais bien des gens, beaucoup plus de gens, se sont rassemblés à cause d'une certaine fidélité innée pour la monarchie. Je souhaiterais pouvoir vous expliquer ce phénomène, mais je ne le pourrai pas.

Un ancien collègue, un monarchiste vaillant, qui donnait le titre de *Le Loyaliste* à sa rubrique régulière (nous sommes quand même à Kingston), a essayé d'expliquer l'empreinte de la monarchie sur l'esprit des gens dans une de ses rubriques. J'ai essayé en vain de la comprendre.

Il écrivait de Halifax, et il paraissait avoir laissé son intellect à Kingston, comme il le semble toujours lorsque quelqu'un écrit au sujet de la monarchie. Cela a quel-

que chose à faire, je déduis, avec l'histoire et la stabilité.

Normalement, je n'écris pas au sujet de la monarchie parce que malgré mon cynisme, je crois que comme pour la religion, il faut respecter ceux qui y croient en autant qu'il ne font pas de mal aux autres.

Mais votre commentaire récent sur le point de vue différent que le Québec a sur la monarchie m'a amené à voir l'événement de façon différente et à briser ma règle personnelle de « pas de commentaire ».

On croit que les visites des membres de la famille royale sont unificatrices, mais c'est maintenant le moment pour le Canada anglophone de se rendre compte qu'elles ne le sont pas, et de les réévaluer.

En août, un sondage Gallup a trouvé que seulement 50 % des répondants, une petite majorité, voulaient préserver la monarchie tandis que 36 % des répondants voulaient la discontinuer et 14 % demeuraient indécis.

En éliminant ceux des répondants qui n'avaient pas d'opinion, comme nous le faisons efficace-

ment lors d'une élection, les résultats se traduisent en 58 % des répondants ayant une opinion à favorable à la monarchie.

Cependant il y a un abîme entre les opinions du Canada anglophone et du Canada francophone au sujet de cette institution so-disant canadienne, mais fondamentalement anglaise. En Ontario, comme tu peux l'imaginer, l'appui en ce qui concerne la monarchie est considérablement plus élevé, soit 68 % des répondants ayant une opinion favorable à la préservation de la monarchie. Et au Québec, l'appui est bien moins élevé, soit 28 % des répondants veulent préserver la monarchie et 72 % veulent l'éliminer.

Ceux qui considèrent la monarchie comme le symbole d'une union semblent ne pas saisir l'essentiel : en réalité, c'est un symbole qui entraîne horriblement la division.

Ceux qui veulent promouvoir le rôle historique de la monarchie semblent ne pas s'apercevoir du fait que pour certains cette histoire est un sujet irritant. À Kingston, où les lettres du rédacteur en chef me rappellent constamment que

De Kingston à Québec

NDLR. L'éditorialiste Raymond Giroux, du SOLEIL et Harvey Schachter, rédacteur en chef adjoint du WHIG-STANDARD de Kingston, en Ontario échangent une correspondance où chacun tente d'expliquer sa société à l'autre. Ces lettres seront publiées simultanément dans les deux quotidiens, à tous les deux jeudis.

Cette semaine:

La Monarchie

les Français ont perdu la bataille des plaines d'Abraham et donc ils devaient apparemment être soumis à des siècles d'esclavage, je ne suis pas sûr qu'il soit facile de communiquer ce message.

Le prince et la princesse de Galles forment un beau couple. Ils montrent de l'intérêt pour des questions sociales importantes.

Mais lorsqu'il parle de l'unité du pays, lui et ses partisans oublient la désunion que son rôle accentue inévitablement.

Votre dernière lettre nous suggérait au Canada anglophone d'agir pour abolir ce symbole qui désunit. D'abord, ma réaction fut la suivante : si ce point est si important pour le Québec, et si la négociation constitutionnelle entreprise actuellement est la meilleure de toutes les négociations constitutionnelles, pourquoi est-ce que le

Québec n'a pas mis l'abolition de la monarchie à l'ordre du jour.

C'est parce que, bien sûr, si le Québec l'avait fait, cela aurait attisé la discussion constitutionnelle.

En effet, au Canada anglophone, où nous avons le sentiment que les négociations constitutionnelles tournent seulement autour des problèmes que le Québec amène à la table et des concessions faites par le Canada anglophone, ceci constitue une leçon : le Québec nous accorde notre monarchie, une notion qui a beaucoup moins de soutien dans cette province que le concept de la société distincte à au Canada anglophone. C'est une leçon que ta lettre et la visite royale m'ont fait comprendre. Merci.

Harvey

Vous prenez la monarchie au sérieux; nous, pas



par
Raymond
GIROUX

Québec

Mon cher Harvey,

Tu me vois enchanté d'accepter de discuter de la monarchie, cette semaine, et de briser ainsi la règle du « pas de commentaires » que tu te donnes sur des questions aussi délicates et personnelles. Après tout, Elisabeth II dirige l'Église anglicane, comme Jean-Paul II se trouve à la tête de l'Église catholique.

Nous devons respecter les croyances de chacun. Mais tu devrais savoir que j'étais fort surpris que ta dernière lettre, il y a deux semaines, ignore complètement ma proposition faite sur un ton mi-figue mi-raisin que nous pourrions régler le débat sur la société distincte en effaçant la reine d'Angleterre de notre constitution.

Quand je t'ai écrit cette lettre, j'ignorais que le prince Charles et son épouse, la princesse de Galles, visiteraient Kingston une semaine plus tard.

Seulement, quand la personne qui traduit mon mauvais anglais en un anglais de niveau acceptable pour tes lecteurs m'a appris cette coïncidence, je lui ai demandé si mes commentaires pouvaient offenser quelqu'un dans ta ville de tradition ultra-loyaliste. Non, a-t-elle répondu.

Ils ne seront pas d'accord, mais ils considéreront ces propos comme un autre exemple typique de l'anglophobie des Québécois. Je t'ai alors envoyé ma lettre, en attendant impatiemment ta réaction tout en craignant le pire.

La ville de Québec même a déjà été un bastion de fervent royaliste. Au cours des trois premières décennies de ce siècle, les visites royales comptaient pour beaucoup. Des livres furent écrits, des discours furent prononcés, et chansons composées expressément pour ces visites.

J'ai même vu des photos d'écoliers chantant en français — s'il faut croire les reportages dans les journaux — en l'honneur du roi.

Même le désastre de la visite de 1964, qui s'est terminée par une émeute, ne fut pas l'effet des habitants de Québec.

Les gens étaient demeurés chez eux, ce jour-là, par crainte des amis radicaux de Pierre Bourgault venus de Montréal en autobus. Ceux qui furent matraqués par la police ne huaient pas la reine. Ils rentraient chez eux après un bon repas au restaurant.

En réalité, je crois que beaucoup de Québécois seraient fort heureux de rencontrer n'importe quel membre de la famille royale, mais dans des circonstances normales, c'est-à-dire si nous n'étions pas forcés de considérer la monarchie britannique comme un symbole canadien.

Tu cites un sondage Gallup montrant la cassure que provoque la monarchie dans l'opinion publique canadienne, alors que la grande majorité des anglophones se dit toujours partisan d'un symbole rejeté par une large majorité de francophones.

Mais jette un coup d'oeil dans les kiosques à journaux du Québec. On s'arrache les *Paris-Match* et les *Marie-Claire*, deux revues parisiennes qui affichent réguliè-

rement à la une Stéphanie ou Caroline de Monaco, la princesse de Belgique, la reine d'Espagne, les derniers rejetons des familles royales de Roumanie ou de Bulgarie.

Mais la différence entre vous et nous, c'est que nous ne prenons pas cela au sérieux. N'oublie pas que notre dernier roi à nous s'appelait Louis XV et qu'il nous a prestement abandonnés en échange des Antilles, quand vint le temps de signer le Traité de Paris de 1763. Je me souviens, I remember...

Je considère tout attachement à la royauté comme dépassé, au Canada. N'importe qui qui a besoin d'une reine étrangère comme symbole de son identité nationale connaît justement un sérieux problème d'identité.

Je ne voudrais pas établir de lien direct entre tes lecteurs loyalistes de Kingston et des propos que j'ai entendus en Angleterre lors d'un court séjour, il y a deux semaines, mais j'ai trouvé à la fois intéressant et décourageant le fait que pour la première fois depuis des années j'ai rencontré des gens absolument étonnés par le fait que des Canadiens s'expriment en français.

Je reviens d'une tournée de travail en Belgique, en Allemagne et en Autriche, où personne n'a posé la moindre question sur ma langue ou mon accent. Tout se passait comme si tous les boutiquiers de Vienne ou de la Forêt noire connaissaient parfaitement notre existence.

Mais quelques jours plus tard,

à Londres et à York, les choses étaient différentes. Les vendeuses des marchés aux puces et des magasins de lainage semblaient venir d'un autre monde. Peut-être parce que la BBC s'intéresse surtout à l'Australie (ce n'est pas une farce, je l'ai regardée) et ne dit jamais un mot du Canada.

Es-tu certain que les 68 % qui veulent conserver la monarchie sont réellement bien au fait de ce qui se passe au Québec? Plusieurs personnes y gagneraient si seulement elles voyageaient ici et là. Il faudrait même que chacun regarde de temps en temps la télévision de l'autre. En autant que je sache, vous pouvez capter Radio-Canada à Kingston tout comme le réseau CBC diffuse à Québec...

Raymond

Une invitation de prestige signée

Cadillac

LAURIER PONTIAC BUICK

vous invite à venir assister à la présentation des nouveaux modèles

SEVILLE et ELDORADO 1992

entièrement redessinés

Profitez de votre visite pour venir admirer notre collection de CADILLAC D'AUTREFOIS

Place Laurier

2700 BOUL. LAURIER
SAINTE-FOY 659-6420

LE CONCESSIONNAIRE LE PLUS OUVERT

ouvert tous les jours de la semaine de 9h à 21h. Le samedi de 9h à 17h.

MARCEL PELCHAT

Ce soir 17h
A la télévision sur le canal 24

Marcel Pelchat vous présente, dans le cadre de l'émission *Portrait De...* son nouveau salon. L'un des plus beaux salons de coiffure au monde.

Portrait De... une idée originale de Rachel Allicie.

Autres diffusions :
Vendredi 8h30, samedi 4h30 et 7h30, dimanche 19h,
lundi 12h30, mardi 11h.

de toute beauté!

Décor Tapis Simon

à pas de géant

car nous sommes maintenant présents avec vous dans les Ameublements Tanguay

PAPIER PEINT
sur commande **20%** de rabais

TAPIS FINI VELOUTÉ
choix de 12 couleurs
valeur : 15,95\$
spécial **10,95\$**

CARPETTES modernes
5' x 7'
à partir de **393\$**

PRÉLART SANS CIRAGE
valeur : 16,95\$
spécial **10,95\$**

• jusqu'au 16 novembre 1991
• service de décoration professionnel

DÉCOR TAPIS SIMON
dans les Ameublements Tanguay à
Lévis, 5750, Étienne-Dallaire 833-4818
Beauport 667-6282 Les Saules 871-4411

A M E U B L E M E N T S T A N G U A Y

12 OCTOBRE

Commencez à payer le

DANS TOUS
LES MAGASINS
TANGUAY

1992

- Aucun*
• Comptant
• Intérêt
• Paiement

sur toute la marchandise*

GRANDE VENTE D'OUVERTURE



MATELAS À RESSORTS POSTURE PLUS

	Prix courant	Spécial
39''	349\$	299\$
54''	429\$	359\$
60''	499\$	419\$
78''	649\$	549\$



- LAVEUSE**
• 2 programmes de lavage
• 2 sélections de température de rinçage
- SÉCHEUSE**
• Séchage minuté
• 2 sélections de température



18
pi cu

- RÉFRIGÉRATEUR**
18 pi cubes
Tablettes de verre
Un bac transparent
avec contrôle d'humidité
- Finition de luxe
en acier texturé
Couleur blanche



17
pi cu

- CUISINIÈRE**
• Four à nettoyage facile
• Éléments amovibles
• Porte de four en verre noir
- 549.95
ch.

- RÉFRIGÉRATEUR
17 PICU**
• 2 clayettes réglables
• 2 compartiments à
produits laitiers
• 2 bacs dans la
porte du congélateur
- 699.95
ch.

super
spécial
Tanguay

McCLARY

Gagnez

En collaboration avec Honda Sélect, courez la chance de gagner une magnifique Berline Accord LX 1992 en magasinant chez Ameublements Tanguay. Règlements en magasin.

HONDA

SELECT



Cartes de crédit acceptées. *Sous réserve de l'approbation du service du crédit, ne payez que les taxes de vente. L'intérêt vous sera chargé à partir du 12 octobre 1992 sur le solde dû.

Livraison et service gratuits à la grandeur de la province

LÉVIS: NOUVELLE ADRESSE
5720, boul. Étienne-Dallaire
(coin Kennedy)
833-4511

BEAUPORT:
535, boul. Ste-Anne
667-6282

LES SAULES:
Carrefour Les Saules
5150, boul. l'Ornière
871-4411

TROIS-RIVIÈRES:
2200, boul. des Récollets
(819) 373-1111

RIMOUSKI:
822, boul. Ste-Anne
(route 132)
POINTE-AU-PÈRE
725-4411

LIVRAISON ET SERVICE:
QUÉBEC: 872-2242
TROIS-RIVIÈRES: (819) 373-1111
RIMOUSKI: 725-4411